

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 3 au 16 juin 2011 - N° 6367 - 60^{ème} année



INTERVIEW

DANIÈLE MAOUDJ

Pour la sortie, chez Colonna Edition, de son nouveau recueil de poésies, "Le Soleil est au bord du ravin"

Les élus de Haute-Corse s'informent sur les risques liés au radon

L'Association des Maires de Haute-Corse, a organisé vendredi 20 mai, dans la salle des délibérations du **Conseil Général de Haute-Corse**, une réunion d'information sur le radon. L'occasion était ainsi donnée aux élus, selon les mots du Président **Ange-Pierre Vivoni**, de prendre «pleinement connaissance, dans l'exercice de nos responsabilités, des risques que nos populations encourrent à l'exposition de ce gaz finalement peu connu mais bel et bien présent et susceptible de s'infiltrer par toutes les imperfections de nos bâtiments publics»

Données et mesures avec l'IRSN

La présentation de **Roselyne Améon**, chercheur à l'**IRSN**, l'**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire** dont on a beaucoup entendu parler avec **Fukushima**, s'est révélée très pédagogique concernant ce gaz radioactif d'origine naturelle, descendant de l'uranium, très mobile, et déclaré cancérigène pulmonaire par l'**OMS** en 1986 : «Aujourd'hui, sur 26 000 décès par cancer pulmonaire en France, on estime à environ 2600 ceux imputables au radon», a souligné la scientifique avant d'ajouter : «Néanmoins, il faut 20 à 30 ans d'exposition à ce gaz pour voir apparaître le risque, ce qui permet d'anticiper ce risque et d'en optimiser la gestion.»

Présent partout dans le sol, l'eau et l'air, le radon voit sa concentration varier dans le temps et en fonction de certains facteurs tels que les conditions météorologiques ou les caractéristiques géologiques du site. L'**Atlas Radon** établi par l'**IRSN** place aujourd'hui la **Corse**, avec son important patrimoine granitique riche en uranium, parmi les régions les plus exposées, au même titre que la **Bretagne**, le **Centre France** ou encore le **Massif Central**, sans pour autant qu'elle n'atteigne le high score détenu actuellement par la **Lozère** qui s'avère le département français à concentrer le plus de radon. «Sur la région Corse, seulement 54 communes ont fait l'objet d'un mesurage, a précisé Roselyne Améon. Quant à la moyenne du département de la Haute-Corse, elle est de 133Bqm³.» Rappelons qu'en **France**, le seuil d'alerte pour le radon est actuellement fixé à 1.000 Bq/m³ et le seuil de précaution à 400 Bq/m³.

Moyens de remédiation : la Corse à la traîne ?

Ceci étant dit, pour les bâtiments exposés, des moyens de lutte existent, depuis l'aération naturelle jusqu'à des actions plus pérennes telles que l'étanchement des voies d'entrée du radon ou la ventilation mécanique double flux, qui consiste à mettre le bâtiment en surpression par rapport au sol. «On peut ainsi agir soit en visant la dilution du gaz déjà rentré dans les bâtiments, soit en l'empêchant de rentrer», a expliqué **Roselyne Améon**.



Ange-Pierre Vivoni, Président de l'Association des Maires de Haute-Corse, instigatrice de cette réunion d'information sur le radon

Les techniques de remédiation ne manquent donc pas. Pour autant, ce qui intéresse les élus corses reste avant tout leur coût et les moyens de leur mise oeuvre dans l'île, car les structures capables d'intervenir dans ce domaine font, chez nous, cruellement défaut. «Dans un tel contexte, comment remplir nos obligations ?», s'interroge un élu de **Balagne**. L'**ARS**, à l'origine d'un courrier invitant les élus à remplir ces obligations et donc représentée à la tribune de cette réunion d'information, annonce que les choses pourraient changer d'ici peu.

En **Corse**, face au radon, le déficit d'opérateurs agréés de la remédiation n'a jusque-là pas empêché les pouvoirs publics d'agir. Ainsi, la **CTC**, qui participait également à cette réunion côté public, a-t-elle rappelé qu'elle a su mener à terme une campagne de remédiation sur 6 établissements scolaires de l'île et qu'une nouvelle campagne de mesurage est sur le point d'être lancée. Preuve que nos collectivités ne restent pas les bras croisés et se donnent les moyens de notre sécurité. Quant aux socioprofession-

nels, ils ne sont pas étrangers à la problématique. Aux côtés des élus et des médecins qui avaient choisi de s'informer, ce vendredi 20 mai, figuraient de jeunes entrepreneurs insulaires appelés à investir un marché qui leur est grand ouvert.



Entre nous

Par Pierre Bartoli

RENDEZ-VOUS

Marc Lavoine

en concert acoustique à Ajaccio
le 14 juin



Plus d'un an après la sortie du dixième album studio de **Marc Lavoine**, «*Volume10*» poursuit sa route vers un succès critique et public incontestable. Après une tournée triomphale de plus de 80 dates, **Marc Lavoine** est de retour sur les routes de **France** pour proposer une version inédite et acoustique de son «*StereoShow*». Accompagné d'un pianiste et d'un guitariste, **Marc Lavoine** interprète en «*trio*» tous ses plus grands succès, ainsi que les chansons qui ont fait le succès de son dernier album «*Volume10*» : «*La semaine prochaine*», «*Reviens mon amour*», «*Rue des acacias*», «*Demande-moi*»... Son dixième album studio - sans doute l'un des plus personnels de sa carrière - s'est déjà vendu à plus de 400 000 exemplaires ! Après la déception du public insulaire, due à un report de dernière minute en décembre 2010, l'Artiste et **Key Prod** avaient promis de remédier à cette péripétie. Voilà une promesse tenue, pour le plus grand plaisir de tous ! Attention, la capacité du **théâtre de verdure** est limitée à 1400 places assises !

Infos et réservations sur www.corsebillet.com

RECONSTITUTION, à Ajaccio, dans le cadre du nouveau procès concernant l'exécution de monsieur le Préfet Erignac !

La vie d'un homme, que vaut-elle quand la vérité des exécuteurs ou de l'exécuté varie au fil des circonstances, depuis 13 ans ?

Un innocent en prison; un autre coupable en liberté ? Et celui qui s'accuse, après avoir laissé entendre... ne serait-il que complice... ?

Comment a-t-on pu concevoir un tel crime, en nom collectif ? Et, pourquoi tant d'ombres entourant la responsabilité du tireur ?

Rien ne justifiera jamais l'atteinte à l'intégrité d'un autre homme. Mais l'opinion que l'on peut se faire devant un tel désastre est différente quand l'auteur, sans détours, assume l'acte prémédité.

Tuer n'est pas permis. Nier la vérité accentue l'horreur d'un tel geste !

«U Corsu é curaghiosu, ma vile, mai !», chantions-nous, à une certaine époque. Hélas, la banalisation de la violence permet tout, aujourd'hui !

Quel gâchis pour cette jeunesse condamnée ! Quels tourments pour ses familles et quel drame pour la famille Erignac qui, en plus, ne peut faire son deuil !

Comme est loin dans ce procès, l'intérêt de la Corse ! Si tant est qu'il ait dicté les auteurs de cet acte.

● **500 LICENCIES POUR LA SAISON 2011**, à l'Athlétic Jeunes Bastia, voilà un autre exploit réalisé par les «Rouges et Verts». Quant on tient compte de la démographie, ce chiffre prend un autre relief.

Il fait franchir à la Haute-Corse, le cap des 803 licenciés et à la Ligue celui des 1500 licenciés !

Pour l'anecdote, cette 500^{ème} licence 2011 retiendra le nom de Fabien Dufour, né en 2007 et qui a pratiquement fait ses premiers pas sur la piste de Montesorro en venant, dans son landeau, accompagner ses frères aînés !

Mais, l'A.J.Bastia n'a pas l'intention de se contenter du chiffre enregistré. Il y a encore beaucoup de monde à intéresser aux choses de l'athlétisme et les Rouges et Verts sont déterminés à franchir d'autres paliers !

D'autant plus que les résultats d'ensemble portent le club vers de nouveaux sommets. Nicolas Fillon, Rose-Pascale Etoundi, Nabil Madi, Anaël Bernardini, Yves N'Dabian, Candice Giudicelli, Karim Chabouchi, Zeynia Diallo... entre autres, portent cette espérance.

Danièle Maoudj, poète du

Elle nous avait laissés, le coeur en chamade, à boire ses mots entre deux rives. Elle nous revient en vers, avec «Le Soleil au bord du ravin», paru chez Colonna édition. Au «porte manteau de la lune», Danièle Maoudj, nous invite ainsi à suspendre nos rêves avec les siens. Poète du contrepoint, elle est «la nomade aux yeux de demain», celle dont la pensée et l'écriture, affranchies, voyagent - hors compartiment, hors classe - et nous embarquent en chemin. Alors... Prêts à l'envol ?*

► **Danièle, «Le soleil est au bord du ravin» est votre première publication aux Editions Colonna. Comment y avez-vous trouvé votre place ?**

Par une invitation de Jean-Jacques Colonna d'Istria, me demandant si je «voulais enrichir sa collection de poésie». J'ai volontiers accepté cette place poétique offerte.

► **Dans ce deuxième recueil de poésies, on sent l'auteure moins en exil et, en même temps, moins centrée sur elle-même. Votre double appartenance culturelle n'est plus le fil conducteur... L'écriture semble vous avoir fait faire du chemin, non ?**

Je n'aime pas trop cette appellation contrôlée : «double culture» ! Cela me cantonne à un périmètre immuable, à un concentré de communautarisme. Ce qui ne me convient évidemment pas, car je suis le fruit de l'amour d'un dialogue entre la culture Amazigh (Kabyle) de mon père et la culture corse de ma mère. Je suis ainsi liée aux valeurs de la Commune de Louise Michel et du poète Villon, interrogeant les cultures dominantes et leurs conséquences sur celles qui encore aujourd'hui peinent à s'épanouir dans le vertige de mondialisation du capitalisme, voire à subir l'uniformisation...

J'insiste sur la permanence de ce dialogue, fortune inestimable sans aucune mesure avec l'avoir matériel, et qui permet d'accéder aux diverses symphonies du sensible, d'appréhender les archipels de la pensée, d'ouvrir l'imaginaire à celui des autres en cultivant l'hospitalité, valeur fondamentale pour accueillir d'autres cultures - sans être dans l'épouvante de disparaître - et augmenter ainsi le capital d'humanité. Ce dialogue met en situation d'apprentissage et tend à mettre un terme aux représentations négatives des uns et des autres. Juchée sur les fondations méditerranéennes, j'entre en Relation avec le singulier du Divers en puisant dans l'héritage des chjami è rispondi.

Si «faire du chemin», c'est se dépouiller de tout ce qui m'encombre, alors oui, l'écriture invente les chemins qui mènent à l'intérieur. J'essaie modestement de colorer les sons, offrant une musique où je lie et relie les mots infréquentables dans une liberté entière.

► **L'écriture a été chez vous une vocation tardive. Comment l'expliquez-vous ?**

Effectivement, j'avais décréé ne pas savoir écrire dans la langue de Malherbes. Sans doute voulais-je taire l'histoire d'un père qui, aux yeux de la société, était un «ennemi». C'était le temps où la France menait une guerre à l'Algérie qui réclamait son indépendance, puisque pendant cent trente ans, les Algériens ont été privés de cette dignité qu'impliquent les valeurs de la République : «Liberté, Egalité, Fraternité».



L'auteur nomade, en escale chez elle, au coeur de Bastia

C'est au pays de ma mère, lors de l'exécution, en 1986, de Salah Sgatni et de Sdiri, deux ouvriers tunisiens, que l'écriture s'est imposée à moi. En effet, cet acte revendiqué par le FLNC - sigle renvoyant au FLN algérien - affichait de manière cruelle un inconscient raciste envers les Maghrébins (héritage d'une ambiance coloniale non analysée) et me situait dans une tragédie où mon père était à nouveau «l'ennemi». Mais cette fois-ci, le drame se jouait au cœur d'une branche de mon âme : la Corse. C'est la question du regard qui se joue et celle des représentations... Et c'est depuis ce moment douloureux, que je me suis autorisée à habiter la langue française pour dire ce que les miens ont tu.

Puis, à la mort de mon père, en 2001, la poésie a surgi, tel un dernier cadeau offert par ce père noble et libre. Une façon d'adoucir la séparation et, depuis, je lui chante des lamenti où j'exprime mes peines et mes espoirs. Mes poèmes sont autant de prières de l'Amour adressé à mes parents - ce couple audacieux - dans le partage avec tous.

► **Du soleil aux ténèbres, du sang à la vie, vos mots continuent néanmoins de naviguer dans un univers duel... C'est d'ailleurs la lune, lumière dans la nuit, qui en est reine de l'ouvrage... Comment s'est-elle imposée à vous ?**

La lune s'est invitée au banquet poétique symbolisant ma soif de mouvement et de douceur.

► **Votre poésie est attachée aux lieux et est en prise directe avec les problèmes de notre société insulaire. Ainsi la Corse tout entière habite-t-elle vos lignes. Pensez-vous qu'un jour la poétesse que vous êtes puisse s'en défaire ?**

On écrit toujours à partir d'un Lieu. Le mien est la Corse. Non seulement la Corse habite mon imaginaire - mes premières berceuses ont été chantées en langue corse - mais elle est chair et souffle, ce souffle qui empêche l'enfermement et me relie à d'autres respirations.

Pourquoi voulez-vous que je me défasse de mon pays ? C'est mon père qui, «par enracinement et par amour de sa femme» l'a re-transmis à ma sœur, ma nièce et moi-même. Mon père, ce gardien du souvenir... Alors, il est impensable que je me sépare de mon monde et des miens qui reposent dans le Sud extrême. Je vis ici avec des

contrepoint

êtres chers et je tente d'apporter ma modeste pierre à la construction d'un avenir à inventer dans une rupture avec les systèmes. Les vibrations de la Corse ouvrent des voies nouvelles où le sensible des divers paysages peut s'accorder au rythme de l'humain. A condition de se séparer de son Lieu - d'aller-venir pour mieux y revenir, dans l'apaisement - de ne pas répéter les conceptions du Centre, de faire trembler les certitudes et de respirer l'air du grand large au balcon des horizons.

► ***Vous êtes une femme de conviction qui souvent dérange. Considérez-vous que votre poésie ait une portée politique ?***

C'est sans doute la lucidité qui dérange les bureaucrates et les parvenus. Une chose est certaine, grand nombre de lecteurs rencontrés me confient se retrouver dans mes poèmes. Là est l'essentiel. Il s'agit aussi de transmettre à la jeunesse nos inquiétudes pour inventer une autre façon de concevoir le monde autrement que dans la course à la compétition et à l'argent.

Si faire de la politique, c'est fuir les sentiers battus et les discours convenus, interroger une société de plus en plus complexe, alors oui je fais de la politique. Mes poèmes reflètent le paysage des émotions, utilisant l'encre du sensible - habillée du doute - dans un balbutiement de la pensée. Ils s'inspirent de l'expérience du réel. Je ne vis pas séparée du monde des intérêts économiques et politiques, je pense que toute création est Politique.

► ***Dans ce nouvel ouvrage, vous donnez en partage les citations de Khalil Gibran, Stéphane Hessel, Philippe Jaccottet, Frantz Fanon... Des sources d'inspiration qui témoignent d'une diversité culturelle et pluridisciplinaire, la littérature le disputant à la réflexion politique ou encore à la psychanalyse. Qu'apportent, selon vous, tous ces savoirs et ces arts dont vous vous nourrissez, à votre poésie ?***

Cela me donne confiance et me donne la mesure de l'immense travail qu'il reste encore à effectuer.

► ***Vous avez-vous-même enseigné l'économie. La poétesse que vous êtes est aussi née de ce monde, non ? Dites-nous en plus...***

Oui, l'économie joue un rôle de balancier entre mes rêves et la réalité... Elle donne à l'utopie un espoir raisonnable. L'économie m'offre une meilleure compréhension des mécanismes du système...

► ***Vous partez régulièrement en Guadeloupe, une autre île, à laquelle vous***



La poétesse, en dédicace, à la librairie bastiaise Terra Nova

consacrez un poème de ce recueil, «Les rayons pourpres». Quels sont vos liens avec cette terre et ses habitants ?

Malgré la lecture des œuvres de Césaire, Glissant, ou encore Maximin, le fait d'avoir rencontré en chair et en os l'histoire, la littérature et la poésie du peuple guadeloupéen, qui a tenu tête aux troupes de Napoléon, le plus puissant du monde «Blanc», m'a fait prendre conscience de mon ignorance. J'ai été très émue de voir combien l'héritage de l'esclavage est encore présent dans l'imaginaire des jeunes gens. Une grande partie d'entre eux méconnaît le rôle de la résistance menée par Delgrès, Solitude ou encore la figure emblématique de l'Haïtien Toussaint Louverture et qui au cœur de leur identité.

► ***Vous ne pouviez que suivre de près les révolutions arabes. Que vous inspirent-elles ? Peut-être d'autres poèmes ?***

Je suis les révolutions dites «arabes» et *Imazighen* comme toute personne soucieuse de justice sociale et d'égalité. Pour moi, il y a là rupture avec l'humiliation et émergence de l'individu qui clame sa soif de dignité, de liberté, de justice sociale. Cette révolution bat en brèche les représentations de l'Occident qui prétendait que les dictatures protégeaient de l'alternative islamiste. Je me réjouis de ces situations, mais suis inquiète, car demeurent les intérêts des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon qui persistent à contrôler les ressources. Aussi il est peu probable qu'il y ait un réel soutien à ces pays pour accéder à la démocratie. Nous sommes face à trop d'enjeux pour ne pas être dupes de ce qui se joue aujourd'hui. La prudence est de rigueur, ce qui

n'exclut pas d'être présent dans la construction de vraies solidarités envers ces peuples qui vivent la tempête d'une nouvelle recomposition du monde. Ces peuples, héros de ces luttes, ont transformé leur peur en énergie créatrice. Nous sommes tous concernés par leur réussite.

► ***A quoi travaillez-vous actuellement ?***

J'écris, j'écris... Dès parution vous serez avertie !

► ***Et que lisez-vous ?***

Belle et rebelle ma France de mon ami Nedim Gürsel. Une traversée dans une France profonde où à chaque escale se mêlent amour et mélancolie. Des voyages qui sont autant de prétextes à reconstruire le jardin de son enfance dans une quête insatiable du goûter poétique où résonnent les correspondances entre son pays d'adoption et sa Turquie natale. Une entrée rare dans l'histoire de France, lue au miroir de son pays, et qui devrait se donner à lire du Primaire à l'Université à l'instar de la Grammaire des civilisations de Braudel.

► ***Une dernière question : pensez-vous vraiment, comme vous l'écrivez, que le soleil ait perdu le sel de la poésie ?***

C'est juste une façon d'alerter : la tentation est réelle de nous faire vivre dans une entreprise de domestication de la pensée, de l'espace, de la consommation. J'aime trop le sel pour imaginer qu'il disparaisse.

*« Rives en chamade » est le titre de son premier recueil de poésies, paru chez L'Harmattan en 2008.

SIGNATURES

Danièle Maoudj signera son recueil de poèmes, «*Le soleil est au bord du ravin*», à la librairie **La Marge**, à **Ajaccio**, le jeudi 23 juin 2011 à partir de 17 heures. Avant cela, elle aura animé, aux côtés de **Jérôme Camilli**, deux rendez-vous pris avec l'écrivain et ami **Nedim Gürsel**, invité à signer lui aussi son dernier ouvrage, «*Belle et rebelle ma France*» (Empreinte Temps Présent, 2011) : le jeudi 16 juin à la librairie **La Marge**, à **Ajaccio**, à partir de 17h ; et le vendredi 17 juin à la librairie **Terra Nova**, à **Bastia**, à partir de 17h.

Corsica

PAR G.P.



SARROLA-CARCOPINO : Transports scolaires

Le maire de **Sarrola-Carcopino** informe les parents d'élèves des villages de **Sarrola-Carcopino** et **Valle-Di-Mezzana** qu'une permanence sera organisée par la **CAPA** au sujet des titres de transports scolaires pour les années 2011 et 2012. Vous avez rendez-vous le lundi 20 juin de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au **groupe scolaire de Mezzana** et le vendredi 24 juin de 9 heures à 12 heures à la mairie annexe d'**Effrico**.

CERVIONI : Foire de la noisette

La douzième édition de la **Foire de la noisette** sera organisée par u **Cumitatu di a Fiera di a Nuciola** et l'association **A Nuciola**, le samedi 20 et le dimanche 21 août 2011. Les producteurs, transformateurs et artisans qui souhaitent obtenir un stand sont invités à en faire la demande à la **mairie de Cervioni 20221**, en adressant un courrier à **Danièle Peri** avant le 15 juillet 2011. Ce sont les produits du terroir et eux seuls qui pourront être présentés sur la foire. Les demandes devront comporter les éléments suivants :



Numéro Amexa ou **registre du commerce** ou **registre des métiers**, ainsi que numéro de téléphone et adresse. Une participation sera demandée à hauteur de 25 € le mètre linéaire pour les deux jours.



CATERI : Dépôt des encombrants

Le maire de **Cateri** informe les citoyens du village qu'il est strictement interdit de déposer des encombrants devant ou même sur les sites de points de tri sélectif, uniquement réservés aux ordures ménagères. La communauté de communes possède un service propre au ramassage des encombrants de petits volumes. Des tournées d'enlèvement sont organisées suivant un planning établi à l'avance. Pour faire enlever des encombrants vous êtes priés de contacter le service technique de la communauté de commune au **06 32 06 09 58**.

QUENZA : Biennale de l'Alta Rocca, sculturali in Quenza

Quatre artistes travaillant sur le granit, le bois et le grès participeront à partir du 20 juin à une exposition à ciel ouvert de sculptures monumentales sur la place de l'église. **Les journées Biennales** se dérouleront ensuite du 7 au 10 juillet, et l'exposition courra jusqu'au 30 juillet. Au programme de ces journées : des expositions de sculptures classiques et d'art contemporain, des installations, des films et des animations ainsi qu'un grand tournoi d'échecs.



PONTE-NOVU : Inscriptions Scolaires

Les Inscriptions scolaires des enfants résidant dans la commune de **Ponte-Novu** pour la rentrée de septembre 2011 seront reçues à la **mairie de Castello-di-Rustino**. Les parents concernés sont priés de se munir du livret de famille, du carnet de vaccination à jour et du certificat de radiation de l'établissement précédent pour les élèves déjà scolarisés.

SAN LORENZO : Bacs à Compost

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la mairie de **San Lorenzo** en collaboration avec le **Sivom de la Casanaluva** vous propose de réduire vos déchets en recyclant les aliments et les déchets verts dans un **bac à Compost**. Visant à préserver l'environnement et à réduire le coût de la gestion de la collecte, des bacs à compost seront bientôt offerts aux habitants qui en font la demande. Renseignements au **04 95 48 40 15**.



PERI - CARGÈSE : Débroussaillage

Les maires des communes de **Peri** et **Cargèse** vous rappellent que le débroussaillage autour des habitations et sur les terrains constructibles est obligatoire dans un rayon de 50 mètres. Ces mises en œuvre devront être effectuées par les propriétaires, à leur charge. Les travaux de débroussaillage non effectués à la date du 30 juin feront l'objet d'une exécution d'office par la préfecture ou la municipalité, cela à la charge du propriétaire.

VIVARIO : Exposition humoristique

Pour la troisième édition de la **Fête de l'âne** et du patrimoine de pays, organisée par l'association **Le Relais**, une exposition sur l'âne en **Corse** sera proposée le dimanche 19 juin. Les personnes qui possèdent des documents, photos, affiches et cartes postales sur le sujet abordé peuvent prendre contact avec **Dumè Gallet** au **06 08 03 42 68**.



PRUNETE : Marché aux puces

Tous les samedis, l'association **ADPAE** qui œuvre pour la défense des animaux, propose un marché aux puces sur le parking proche du **bar PMU Les quatre chemins**, de 9 heures à 12 heures. Les personnes intéressées sont invitées à y prendre part en se rendant directement sur place.



OLMETO : Anciens combattants, réunion annulée

La section des **anciens combattants d'Olmeto** reporte son assemblée générale qui devait se tenir le 25 juin. Celle-ci a été annulée en raison de problèmes personnels de ses membres et sera reportée à une date ultérieure.



PROPRIANO : Vide-grenier

Organisé par les élèves du **collège de Propriano**, un grand vide-grenier permettra aux jeunes collégiens de financer un voyage en Italie. Venez nombreux le dimanche 12 juin sur la place du marché de la plaine. Inscription au **06 46 15 21 93**.



AFA : Méchoui

L'Afa Football Association propose aux particuliers un grand repas méchoui, le dimanche 12 juin, au **stade municipal d'Afa** à partir de 20 heures. Renseignements et réservations au **06 14 88 47 93** ou **06 21 59 66 36**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

«Talents des Cités» 2011

Priorité au dynamisme

En zone rurale ou urbaine, d'un point de vue tant artistico-culturel que socio-économique, force est de constater que la Corse regorge de talents. Pourquoi ne pas encourager et mettre à profit plus souvent les acteurs de la créativité insulaire ? Ceux qui ont droit de cité, comme tous les autres. À chacun son concours. De l'idée à l'entreprise, en voilà un exemple...

Mardi 7 juin, la **Maison des services publics de Bastia** a abrité la finale régionale du **10^e Concours «Talents des Cités»**. Initié en 2002 sous l'impulsion du **Ministère de la Ville** et du **Sénat**, cet événement est relayé, chaque année, en **Corse** par les **BGE Île Conseil** – anciennement Boutiques de Gestion – dont la vocation consiste à accompagner les futurs chefs d'entreprise dans leurs démarches de création et financement.

Ainsi de nombreux porteurs de projets insulaires bénéficient-ils, au quotidien, des conseils avisés de l'équipe que dirige avec brio **Gilles Giovannangeli**. Pour être éligible au Concours «Talents des Cités», les intéressés devaient notamment répondre à un critère de sélection essentiel : contribuer à l'activité socio-économique des quartiers dits «prioritaires» de Bastia et d'Ajaccio, selon deux catégories : «Création» et «Émergence».

«Notre objectif est de valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers, de favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté par l'insertion professionnelle et la création d'emplois»,

indique **Marie-Ange Gay**, responsable d'antenne de la **BGE Île Conseil-Bastia** et dynamique cheville ouvrière de l'opération, en compagnie de son assistante-stagiaire **Aurélié Barbara**.

Et d'ajouter : «Il s'agit également de donner l'opportunité, à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent créer ou développer un projet, d'accéder à l'ensemble des soutiens à la création d'entreprise».

Honneur aux services à la personne

Après une première étape de sélection, plusieurs candidats se sont prêtés au jeu de la soutenance orale devant un jury composé de partenaires institutionnels et professionnels, parmi lesquels la **Communauté d'Agglomération Bastiaise**, la **Ville d'Ajaccio**, l'**Agence de Développement Économique de la Corse**, la **Mission Locale**, la **DIRECCTE**, l'**ACSé** ou encore la **Caisse des Dépôts et Consignations**. Une épreuve qui a donné lieu à de passionnantes présentations, autour de thématiques résolument tournées vers les services à



Laura Vittori, Mickaël Pellegrini et Valérie Cadilhac, lauréats régionaux 2011 du Concours «Talents des Cités»

la personne. Comme en témoigne le champ d'action des vainqueurs locaux de l'**édition 2011 du Concours «Talents des Cités»**.

Valérie Cadilhac a remporté la catégorie «**Création**», grâce à un concept novateur :



Membres du jury, candidats et organisateurs de l'événement, réunis après la remise des prix à la Maison des services publics de Bastia



Chaque année, le Concours national «Talents des Cités» est relayé en Corse par les BGE Île Conseil dont les chevilles ouvrières ont accompagné les lauréats dans leur projet de création d'entreprise, sous le signe de la réussite

FOCUS

Depuis 2002, le **Concours national «Talents des Cités»** a récompensé plus de 300 créateurs d'entreprise, porteurs de la dynamique des quartiers. Pas moins de 60% d'entre eux sont toujours en activité. En témoignant de leur expérience, de leur réussite, ils incitent d'autres jeunes à entreprendre, à prendre en main leur avenir...

«**Bastia Courses**», sa propre société de courriers en assistance aux entreprises, de l'administration à la livraison de tout type de produits. L'entreprise a déjà vu le jour et suscite un grand intérêt auprès du public visé.

Côté «**Émergence**», **Laura Vittori** et **Mickaël Pellegrini** se sont illustrés à travers leur projet symboliquement nommé «**Impériale Navette**» qui vise, pour sa part, à simplifier le transport des personnes à destination des espaces portuaires et aéroportuaires sur l'ensemble du bassin ajaccien, en proposant des prix très compétitifs.

À noter que tous les participants se sont vus attribuer une dotation financière par la **Mairie d'Ajaccio** et que les trois lauréats seront amenés, courant septembre, à présenter leur dossier, cette fois, devant un jury national au **Ministère de la Ville** et en octobre face au jury d'honneur, durant la cérémonie officielle de remise des prix dans l'hémicycle du **Sénat**. Sachant que «*les entreprises qui survivront demain sont celles qui encouragent la créativité d'aujourd'hui*». Une citation de **Maurice Zeldman**, ingénieur américain, qui relève du possible...

Les Annonces Légales

Journal du 03 juin au 16 juin 2011 - N°6367



21

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée
**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"**

titulaire d'un Office Notarial ayant
son siège à Bastia (Haute-Corse)
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 31 mai 2011, en cours d'enregistrement, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée « **SCI MAN** » ayant son **siège social** à BASTIA (20200) Résidence le Pré Vert Bât A, constituée pour une **durée** de 99 ans et ayant pour **objet** l'acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers et toutes opérations se rattachant à cet objet Le **capital social** s'élève à 60.000 euros divisé en 600 parts de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées en nature

Apports en nature :

D'un immeuble sis à FELCE (20234), cadastré C 370, lieudit Milaria.

Cet immeuble est évalué à la somme nette de 60.000,00 euros.

A été nommé en qualité de **gérant** : Monsieur Antoine MAURIZI, demeurant à BASTIA (20200) Résidence le Pré Vert Bât.A.

Immatriculation au RCS de : Bastia

Pour avis et mention,
Me **Jean-Yves GRIMALDI**, Notaire.

89

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi en date du 27/05/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOUCHERIE DU MARCHÉ

Siège social : rue Alsace Lorraine, Calvi (Corse)

Objet : Boucherie, charcuterie, épicerie, traiteur.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2000 euros

Gérance : Hosni KOUBAA, demeurant, CALVI (Corse).

Madame Alexiane LECA, demeurant Quai Landry, CALVI (Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, la gérance

55

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 12.05.2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AZUR TRAVAUX CONSTRUCTION

Forme : SARL

Capital : 1 euro

Siège : Lieu-dit Pitrone, 20214 Moncale

Objet : Travaux gros œuvre et second œuvre de maçonnerie

Durée : 99 ans

Gérant : Darcq Claude, demeurant, Lieu-dit Pitrone, 20214 Moncale

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

36

S.A.S.U. MALOLISE

Société par actions simplifiée
Au capital de 3200 euros
Siège : Les Hauts d'Ortale
Route d'Ortale - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

La dénomination de la Société est :

S.A.S.U MALOLISE

Siège social : Les Hauts d'Ortale, Route d'Ortale, 20620 Biguglia

Objet : L'objet social est :

L'achat et la revente de tous matériels, vêtements, jouets, mobiliers, articles de puéricultures, et plus généralement tous les produits pour bébés.

Durée : 99 années.

Capital : 3200 euros

Apports en numéraire : 3200 euros

Apports en nature : Néant

Président :

Est nommé Président de la Société :

Mr GUERRINI Raphaël

Etat civil : Né le 01 Mai 1976 à Bastia en Haute Corse (20), de nationalité Française, majeur.

Régime matrimonial :

Marié sous le régime de la communauté des biens, le 06 Décembre 2003 à Biguglia, Haute Corse (régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare), avec Madame TOTH Sabrina né(e) le 31 Mai 1976 à BASTIA (20)

Adresse : Les Hauts d'Ortale, Route d'Ortale, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

41

SEMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Taverny - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 30 mai 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 30 mai 2011 bordereau n°2011/378, case n°03, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SEMA

Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Taverny - Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : l'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérante : Monique PERRINO épouse CARON, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Taverny - Route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désignée statutairement en qualité de gérante associée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Monique CARON, gérante

52

Camping LA RIVIERE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège : La Villa - 20110 Arbellara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Arbellara du 06 mai 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Camping la Rivière,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée,

Siège social : La Villa - 20110 Arbellara,

Objet social : Camping à la ferme, gîtes à la ferme, chasse et pêche à la ferme, restaurant, vente de produits alimentaires, vente de produits artisanaux, vente de produits Corses, vente et location d'articles ou matériels de loisir et de plage, ventes de cadeaux et souvenirs, toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités citées ci-dessus.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 15000 euros,

Président : Monsieur ROTILY-FORCIO-LI-DELLA-PUNTA Stéphane, Ange demeurant La Villa - 20110 Arbellara, assure la présidence.

Directeur général : Mademoiselle GENETY-DEVAUX Natacha, Valérie, Jeanne demeurant La Villa - 20110 Arbellara, assure les fonctions de directeur général.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio

Le Président,

06

A STALLA DI PAULINA

Société à Responsabilité Limitée type SARL
Au capital de 200 euros
Adresse siège social : Lieu dit Prunete
20230 Santa Lucia di Moriani
RCS en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, à Bastia en date du 27 mai 2011, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : A STALLA DI PAULINA

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée type SARL,

Adresse du Siège social : Lieu dit Prunete 20230 Santa Lucia di Moriani

Objet social : - La grande restauration avec vente de boissons alcoolisées à table, plats à emporter, traiteur, soirées à thème, location de salle, organisation et gestion d'événementiels.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS,

Capital social : 200 euros divisé en 20 parts de 10 euros,

Gérance : Mademoiselle BIAGIOLI Samantha, demeurant : Résidence Maria Lea 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
La Gérance.



29

Office Notarial de Rogliano

20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine PAOLETTI, Notaire à ROGLIANO (Haute Corse), soussigné, le SEIZE MAI DEUX MILLE ONZE, enregistré à BASTIA, le 17 mai 2011, bordereau 2011/553, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI MORTOLA.

Forme : SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10.000,00 euros) .

Siège social : Sisco, (Haute-Corse).

Objet social : - l'acquisition du ou des terrains, sis à SISCO ;

- la construction sur ce ou ces terrains acquis ;

- la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

- accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;

- et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :

1/ Monsieur Jean CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

2/ Monsieur Dominique CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), Moline, a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

3/ Madame Marie-Christine CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

4/ La Société dénommée SANTA GIULIA, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à SISCO (Haute-Corse), MOLINE, a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS (1.000,00 euros)

Gérance : Madame Marie-Christine CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse).

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associé et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale

Pour avis,
Maître **Antoine PAOLETTI**.

87

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la EURL : **OCEHO**, au **capital** de 1000 euros - **siège social** : Rés. San Rocco, 20200 Bastia.

Objet : Activité de vente de prestations de services informatiques.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia - **Gérant** : M. Settou Nacer Eddine, demeurant, Rés. San Rocco, 20200 Bastia, nommé pour une durée indéterminée.

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché à bons de commande après procédure adaptée

MARCHÉ DE TRAVAUX

- 1) **Organisme qui passe le marché** : Mairie de LUMIO - 20260 LUMIO
- 2) **Objet du marché** : Marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de V.R.D., d'A.E.P. et d'assainissement.
- 3) **Caractéristiques principales** :
Lieu d'exécution : Territoire communal.
Durée du marché : Un an à compter de la date de notification, reconductible une fois.
- 4) **Décomposition en lots** :

- Lot n° 1 : Travaux d'A.E.P. et d'assainissement
- Lot n° 2 : Travaux de V.R.D.

Possibilité de présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots.

5) Montants annuels :

- Lot n° 1 : Minimum : 80.000 euros HT, Maximum : 160.000 euros HT
- Lot n° 2 : Minimum : 150.000 euros HT, Maximum : 300.000 euros HT

6) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui sont accompagnées :
- De la lettre de candidature (DC1),
- De la déclaration du candidat complétée (DC2),
- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.
- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

7) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 55 % : Valeur technique de l'offre
- 45 % : Prix des prestations

8) Retrait du dossier de consultation des entreprises

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

9) Procédure

Marché à bons de commande après procédure adaptée (articles 28 et 77 du Code des marchés publics).

10) Conditions de délai

Les offres devront parvenir à la Mairie de LUMIO avant le Vendredi 24 juin 2011 à 12h00.

11) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

12) Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 07/06/2011.

COMMUNE DE LUMIO

AVIS

Par ordonnance d'expropriation du 14 janvier 2009, Monsieur le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bastia a envoyé en possession la Commune de Lumio des immeubles, portions d'immeubles et droits réels immobiliers situés à Lumio (Haute-Corse), cadastrés section D n° 588, d'une surface de 12329 m², pour une emprise de 3500 m².

L'article L 13-2 2ème alinéa du Code de l'Expropriation dispose :

«En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Par conséquent, conformément au 2ème alinéa de l'article L 13-2 du Code précité, Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à la Commune dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 13-2 précitées, déchues de tous droits à l'indemnité.

Ce délai d'un mois est prévu par le deuxième alinéa de l'article R 13-15 du Code de l'Expropriation tel que ci-dessous reproduit :

" La publicité collective mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 13-2 comporte un avis publié à la diligence de l'expropriant par voie d'affiche et éventuellement par tous autres procédés dans chacune des communes désignées par le préfet, sans que cette formalité soit limitée nécessairement aux communes où ont lieu les opérations, L'accomplissement de cette mesure de publicité est certifié par le maire. Cet avis est en outre inséré dans un des journaux publiés dans le département.

Il doit préciser, en caractère apparents, que les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 13-2, déchues de tous droits à l'indemnité ...

Lumio, le 27 mai 2011, Le Maire,
Eugène CECCALDI.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANAMES

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Résidence STELLA D'ORO, 1 rue des pêcheurs, 20110 PROPRIANO

Objet : VENTE D'ARTICLES ET APPAREILS D'OPTIQUE ET LUNETTERIE

Durée : 99 ans

Capital : 15.000 euros

Gérance : Monsieur Pascal NICOLINI, demeurant 19, montée de la Paratella, 20110 PROPRIANO pour une durée indéterminée.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P du 01/06/2011, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : « **AJACCIO DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EXPERTISES ET ETUDES IMMOBILIERES** »

Siège social : 15 avenue col. Colonna d'Ornano LC 25 Résidence TRIANA - 20090 Ajaccio

Capital social : 200 euros

Durée : 99 années

Objet social : Diagnostics immobiliers et expertises immobilières bureau d'études techniques immobilières nouvelles technologies en informatiques et communication promotions immobilières

Gérant : M. Frédéric CASTELLI dt 10 Parc Belvédère - 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS d'Ajaccio

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Boulangerie - Pâtisserie - Viennoiserie - Confiserie - Traiteur- Petite Restauration- Salon de Thé - Glacier sis à BASTIA - Résidence Esplanade - Lieudit Paratojo - 20200 consenti par acte sous seing privé en date à BASTIA du 21 janvier 2010 enregistré le 27 janvier 2010 à BASTIA, bordereau 2010/61 case N°1, par :

La société E DOLCE, société à responsabilité limitée au capital de 7700 euros, dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse) Résidence l'Esplanade Quartier Paratojo, et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 424 791 713,

A : La société BRASSERIE E DOLCE société à responsabilité limitée en état de liquidation judiciaire au capital de 1.000 euros dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse) Résidence Esplanade - Lieu dit Paratoggio - 20200 BASTIA et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 520372111. A pris fin à la date du 20 Mai 2011.

Pour insertion.

Suivant avenant au 19/04/2011, il a été précisé, que le contrat de location-gérance convenu, en date du 17/03/09, entre la SARL "GRAZIANI" (anciennement GRAZIANI-LECA), immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 494 549 744, loueur de fonds et Mr Joseph CARAI, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°511 414 567, locataire gérant, du fonds de "restauration", a été modifié suite à l'apport d'actif de Mr Joseph CARAI à la nouvelle société "RESTAURANT LE CULOMBU", dont il est gérant associé unique. A compter du 01/01/11, le nouveau locataire gérant sera donc la société "RESTAURANT LE CULOMBU".

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Migliacciaru, du 01/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SARL C.O.R** » Côte Orientale Recyclage

Forme : SARL

Capital : 6000 euros

Siège : Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Objet : Achat, location de matériel, vente de matériaux, revalorisé

Durée : 99 ans

Gérant : M. François Francisci, demeurant à Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Associés : Charlie Stoyannovitch à 50% ; François Francisci à 50%

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

SARL LISASYS

Capital : 40000 Euros

Lieu dit Mormorana

Quartier Santa Devota - 20290 Borgo
SIRET 484 148 903 00020 - NAF 6201Z

D'un procès verbal de décisions extraordinaires des associés du 01/06/2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/06/2011, 13 lotissement arbucetta 20620 BIGUGLIA Chez AGIS

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à lieu dit MOR-MORANA quartier santa devota 20290 Borgo

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 13 lotissement arbucetta 20620 BIGUGLIA Chez AGIS.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance

CAP MULTI SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 euros

Siège social : Morsiglia

20238 MORSIGLIA (Haute Corse)

434 733 937 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011, il résulte que :

Madame Caroline PAOLI a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Eugène PAOLI - gérant unique décédé le 21 Mai 2011.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

ELISABETH FLEURS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 21342.86 euros

Siège: Cité Aurore Lupino - 20600 BASTIA

Siret : 305 406 381 00023

L'Assemblée Générale réunie le 31 Mai 2011, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Paule GIOVANNONI FERRARI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



120

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DG/2011.030)

(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : La mise en place d'une solution numérique d'envoi dématérialisé des rapports de séances des Assemblées Générales, Bureau et Commission de l'Institution Consulaire

Lieux de livraison :

Palais Consulaire

Type de marché : Marché de service

Caractéristiques techniques : La solution consiste à dématérialiser l'envoi de l'ensemble des rapports des Assemblées Générales, Bureau et Commission transmis aux membres élus et permanents siégeant au sein des organes délibérants et exécutifs de l'Institution

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1°, 28, 77.I, alinéa 2, du Code des Marchés Publics

Marchés à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques, et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande avec un minimum et un maximum en quantité :

- Minimum : 35 comptes d'abonnement
- Maximum : 70 comptes d'abonnement

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables 100 et 110

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 28 juin 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités techniques et financières
- Liste des services sur les trois dernières années

Critères d'attribution des offres :

- coût de la solution et coût de l'accompagnement et du transfert de compétence (40%)

- valeur technique définie dans le règlement de consultation (60%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DG/2011.030

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04 95 54 44 38

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 6 juin 2011

70

Sivom de la Vallée du Fium'Alto

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

1 - Nom et adresse de l'organisme qui passe le Marché :

SIVOM DU FIUMALTO 20237 la PORTA - Tél : 04 95 35 01 11

Personne responsable du Marché :

Le Président
Adresse : PLACE DE L'EGLISE - 20237 la PORTA - Tél : 04 95 35 01 11

- Objet du Marché :

Travaux de voirie sur la route CROCE - POLVEROSO :
1 - Réfection de l'emprise de la route CROCE - POLVEROSO : décaissement et comblement des nids de poule, revêtement en enduit bi-couche sur certaines longueurs de voirie et revêtement en enrobé à chaud sur d'autres.

2 - Durée du marché :

3 mois à compter de la notification

3 - Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

attestation assurance pour les risques professionnels ainsi que DC 1 et DC 2

4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- a) critères financiers 40%
- b) références 20%
- c) délais d'exécution 40%

5 - Type de procédure de marché :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

6 - Condition de remises des offres :

par courrier avec avis de réception ou directement au point contact sus mentionné.

Date limite de réception des offres : le vendredi 17 juin à 11 heures

Date du présent avis : 27 mai 2011.

62

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE : AJACCIO

1ère parution.

Par arrêté préfectoral du 30 mai 2011 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de restauration écologique et paysagère du site du Ricanto

(demandeur : Conservatoire du Littoral représenté par M.Michel MURACCIOLE / 3 rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA / 04.95.32.38.14)

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie d'Ajaccio (DGST, 6 bd LANTIVY, AJACCIO) du lundi 27 juin au vendredi 29 juillet 2011 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

Mlle Christine CIANELLI, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'AJACCIO (DGST, 6bd Lantivy) :

- lundi 27 juin 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 6 juillet 2011 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 21 juillet 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 29 juillet 2011 de 9h00 à 12h00

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Ajaccio (DGST, 6 bd LANTIVY, BP412, 20304 Ajaccio cedex).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
L'adjoint au directeur départemental - Maurice COURT



07

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DC/2011.025)

(MONTANT INFÉRIEUR A 4.845.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia
et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia
et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Travaux relatifs à la mise en place de sanitaires publics automatisés sur le Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison :

Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Marché de travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45215000-7

Caractéristiques principales du marché :

La réalisation de l'ensemble du réseau de branchements et des plates formes support des trois sanitaires automatisés

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Marché négocié-opérateur de réseaux-défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150 du Code des Marchés Publics

Mode dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter une plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots

Lot 1 : Réalisation de réseaux de branchements et des plates formes support des sanitaires

Lot 2 : Fourniture et pose de trois sanitaires automatisés répartis sur la plate-forme

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux similaires ou équivalents à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 27 juin 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que la liste des références en matière de services

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (60%)

- Délais de réalisation : (20%)

- Dossier technique défini par les dispositions énoncées au CCTP (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2011.025

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Tél : 04 95 54 44 38

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Port de Commerce de Bastia

Tél : 04 95 55 25 19

Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 mai 2011

02

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème parution,

En application des articles L.123-13 et R.123-20-1 du Code de l'Urbanisme, il est procédé sur le territoire de la Commune de Ville-di-Pietrabugno à une modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme dont le projet est mis à la disposition du public.

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les points suivants :

• Modification des articles Ub7 et Uc7. Implantation par rapport aux limites séparatives.
• Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°1 « Route - Voie de désenclavement Alti di Luce - Toga ».

• Suppression de l'emplacement réservé n°4 « Voie de désenclavement annoncée ».

Le projet de modification, l'exposé des motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à disposition à la mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 Ville-di-Pietrabugno pendant toute la durée de la mise à disposition du public du mardi 31 mai 2011 au vendredi 1er juillet 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Maire, Jean BAGGIONI.

63

COMMUNE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Commune de Venaco

Immeuble Saint Michel - 20231 Venaco

Tel : 04.95.47.00.15

Procédure de passation : Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Objet du Marché : Mission de Maîtrise d'Oeuvre auprès de la commune de Venaco pour l'étude et le suivi de travaux pour des équipements collectifs et des aménagements urbains.

Lieu d'exécution : Commune de Venaco 20231

Modalités de remise des candidatures

Le candidat produira tout document permettant d'apprécier :

- l'identification du candidat,

- ses compétences, références et moyens humains ou matériels,

- une note désignant le chargé d'études et le chargé du suivi du chantier ;

Le marché sera ensuite négocié avec le candidat retenu.

Date limite de dépôt des candidatures : 17 juin 2011 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 3 juin 2011

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SERVICES

Identification du pouvoir adjudicateur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE
Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Mr Xavier POLI, Président

Type du pouvoir adjudicateur

Statut de l'organisme : Organisme de droit public

Activités principales :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché

Description du marché : L'avis implique un marché public.

Intitulé attribué au marché :

LOCATION LONGUE DUREE DE QUATRE VEHICULES

Nature du marché :

Autres services

Description du marché

Forme du marché :

Marché ordinaire

Classification CPV :

98300000-6 - Services divers.

Date prévisionnelle de début du marché : 18/07/2011

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Caractéristiques principales

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Délai maximum de paiement : 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Procédure

Mode de passation :

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Critères de recevabilité des candidatures :

Référence professionnelle et capacité technique

Capacité économique et financière

Justifications à produire en phase candidatures :

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-2 du code du travail ;

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels ;

Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

LETRE DE CANDIDATURE

DECLARATION DU CANDIDAT

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Pondération : par pourcentages - Notés sur 100

Prix des prestations : 50 %

Délai d'exécution : 30 %

Performances en matière de protection de l'environnement : 20 %

Justifications à produire en phase offres :

Mémoire justificatif

CCP

Devis descriptif et estimatif détaillé

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de réception des offres : 27 Juin 2011 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché : 2011-05

Conditions particulières de retrait des dossiers :

LE DCE SERA DEMANDE PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 30/05/2011

Commune de FAVALELLO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Maître de l'Ouvrage :

Commune de FAVALELLO - Mairie - 202012 FAVALELLO

Tel/Fax : 04 95 48 67 61

2. Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un réservoir d'eau potable de 50m³

3. Mode de passation : Procédure adaptée (art.28 du CMP)

4. Attributaire du marché : BET BERNARDINI Charles - RN 193 - 20620 BIGUGLIA

5. Montant du marché : taux d'honoraires global de 7% sur le montant estimé des travaux dans l'Avant Projet.

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'envoi à la publication : le 1er juin 2011

Le Maire, Pierre CIATTONI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 02/2011

1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence Rocade Padules
Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9
Tel : 04.95.32.33.12, Fax : 04.95.32.76.99,
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché :

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse souhaite réaliser des travaux de froid industriel à l'abattoir de Bastelica (Corse du Sud).

4. Code nomenclature :

Code CPV : 45331231- 4 Travaux de froid.

5. Durée du marché :

Le délai global d'exécution est fixé à 2 mois maximum à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux, pendant la période de fermeture programmée du site.

6. Caractéristiques principales :

La présente consultation comporte un lot unique, réfrigération et aménagements isothermiques. Elle porte sur la mise en conformité et l'amélioration des conditions de production de l'abattoir de Bastelica.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Paiement conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, par mandat administratif dans un délai global de 30 jours.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus au Code des Marchés Publics et détaillés dans le règlement de consultation.

9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

10. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

- Moyens techniques et humains affectés au marché : 30%,

- Qualité des fournitures et des procédés d'exécution mis en œuvre : 30%,

- Prix des prestations : 40%.

11. Délai de validité des offres : 120 jours

12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique :

Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site :

<https://www.achatspublicscorse.com/smac>

13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif :

Adresse mentionnée au 1. Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

14. Rédaction des offres / Prix : Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

15. Date limite de dépôt des offres : lundi 20 juin 2011 à 16 heures

16. Date d'envoi de la publication : lundi 30 mai 2011

Le Président,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CAMBIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme :

Mairie de CAMBIA

20244 Cambia

Tel : 04 95 48 42 48 / fax : 04 95 48 44 69.

2 - Personne responsable : M. le Maire

3 - Objet du marché : Marché de travaux - Requalification du Chemin Communal menant au Hameau San Quilico.

4 - Prestation du marché : Entreprise individuelle ou groupement d'entreprises conjoint.

5 - Procédure de passation : Appel d'offre en procédure adapté.

6 - Délais d'exécution : 3 mois

7 - Conditions de participation :

Ensemble des documents, La lettre de candidature (DC4).

La déclaration du candidat complétée (DC5) des pièces mentionnée aux articles 44, 45, 57 et 59 du CMP, quant à l'accès du candidat à la commande publique et à ses aptitudes financière et professionnelles (de préférence en matière de résiliations similaires) à l'exécution du marché.

8 - Critères d'attribution :

Sous peine de rejet, le contenu et la présentation des offres doivent être conformes aux prescriptions du règlement Particulier de l'Appel à Concurrence.

9 - Adresse d'obtention des documents : mairie de CAMBIA.

10 - Condition de délai : Les candidatures doivent être adressées, dernier délai le mercredi 15 juin 2011 à 14h ; à la mairie de Cambia 20244 CAMBIA.

11 - Date d'envoi à la publication : lundi 31 Mai 2011

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : AOO 2011-057

L'avis implique un marché public

Objet : L'achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins entretenus par la Direction des Parcs, des Ateliers et de la Logistique du Département de la Corse du Sud (3 lots)

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Marché à lots, à bons de commande

Lot N° 1 - Marché à bons de commande pour l'achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins de marque New Holland - maximum : 60.000,00 Euros HT

Lot N° 2 - Marché à bons de commande pour l'achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins de marque Case - maximum : 30.000,00 Euros HT

Lot N° 3 - Marché à bons de commande pour l'achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins de marque Reform - maximum : 30.000,00 Euros HT

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Délai de livraison

50 % : Prix

Remise des offres : 11/07/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 27/05/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

04

DÉPARTEMENT DE HAUTE CORSE

COMMUNE DE TAGLIO-ISOLACCIO

20230 TAGLIO-ISOLACCIO

ARRÊTE DU 03/05/2011

PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

2ème insertion,

Le Maire de TAGLIO-ISOLACCIO,

ARRÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du P.O.S de la commune de TAGLIO-ISOLACCIO, dans les zones UF et NB, concernant les lieux dits « MAGHIESE, SAN PIOVANACCIO, TERRA ROSSA, FICAJOLE », supprimant l'obligation de toitures à deux pentes, laissant le libre choix aux futurs constructeurs.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 06/06/2011 à 14h au Vendredi 08/07/2011 à 17h à la Mairie Annexe de TAGLIO-ISOLACCIO - 20230.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification des zones UF et NB du P.O.S et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

* MAIRIE ANNEXE DE TAGLIO-ISOLACCIO - 20230 TAGLIO-ISOLACCIO

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public les :

- Lundi 06/06/2011 de 14h à 17h à la Mairie Annexe ;

- Vendredi 08/07/2011 de 14h à 17h à la Mairie Annexe ;

17

COMMUNE D'AREGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicateur :

Commune d'Aregno - 20220 AREGNO

Objet du Marché : Renouvellement de Canalisation AEP (210 ml) au Hameau de Praoli

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Critère de choix :

Valeur Technique des prestations et références des entreprises : 40 %

Prix : 40%

Délai d'exécution : 20%

Renseignements :

M. Le Maire d'Aregno - 20220 Aregno - Tél. 04 95 61 70 34 - Fax 04 95 61 78 68

Date limite de réception des offres : 24 juin 2011 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 mai 2011

69

COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ

Dénomination et adresse de la personne public :

Mairie de LECCI - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - 20137 lecci
courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de LECCI

Mode de passation

Procédure adaptée (M.A.P.A) articles 26 et 28 du code des marchés publics

Objet du marché :

Marché de travaux pour l'extension de la cantine de l'école primaire

Nomenclature CPV : 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments

Référence de l'acheteur : 2011/05/01 CANTINE

Prestations divisées en lots : Non

Caractéristiques principales :

Les travaux objet du présent marché sont relatifs à l'extension du réfectoire existant de l'école primaire.

La superficie de cette extension est d'environ 55 m².

Lieu d'exécution : Commune de Lecci

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats

- Lettre de candidature (DC4) et pièces énoncées dans le règlement de la consultation du dossier de consultation ;

Critères hiérarchiques d'attribution du marché :

- Le prix des prestations - coefficient de pondération : 50%

- La valeur technique - coefficient de pondération : 50%

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Mairie de LECCI - 20137 LECCI - Télécopie : 04.95.71.44.69. Demande à formuler obligatoirement par écrit.

Renseignement administratif et technique :

Mairie de LECCI

Hôtel de Ville - 20137 Lecci

Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69

Remise des offres sous référence :

« Marché de travaux pour l'extension de la cantine de l'école primaire »

Les offres devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, ou par tout autre moyen permettant de donner une date certaine de réception, de manière à parvenir au plus tard : Le 14 juin 2011 à 12 heures

Adresse postale de réception et de dépôt : Mairie de LECCI ; Hôtel de Ville 20137 Lecci

Date d'envoi de la publication : Le 27 mai 2011

Le maire, Gilles GIOVANNANGELI

01

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE
PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET
DE LA COMMUNE DE FURIANI

2ème parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011131- 0001 en date du 11/05/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Furiani, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Monsieur Jean-Pierre MOMUS**, demeurant Villa Flodo 429, route supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

Il se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de Furiani** le :

le mardi 7 juin 2011 de 9h00 à 12h00

le vendredi 17 juin 2011 de 9h00 à 12h00

le mercredi 29 juin 2011 de 14h00 à 17h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, attachée territoriale, demeurant U Pianu 20242 Vezzani comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Furiani du 30 mai au 29 juin 2011 inclus. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Furiani et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

Email....

al@informateurcorse.com



08

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DC/2011.027)

(MONTANT INFÉRIEUR A 387.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Location longue durée d'un véhicule break segment M1 (c) pour le service de la Direction du Port de Commerce de BASTIA, dont les caractéristiques sont définies et présentées dans le cahier des charges

Lieux de livraison :

Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Marché de service

Nomenclature Européenne CPV : 34117000-0

Caractéristiques principales du marché :

Indiquées dans l'annexe technique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée - opérateur de réseaux-défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150 du Code des Marchés Publics

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou courrier postal à l'adresse ci-dessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services similaires ou équivalents à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 20 juin 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délais de livraison du véhicule (60%)

- Montant annuel des loyers (40%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2011.027

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 38

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Port de Commerce de Bastia

Tél : 04 95 55 25 19

Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 mai 2011

107

Département de publication : 20A

COMMUNE DE ZONZA

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza

Correspondant : Monsieur le maire, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, tél : 04 95 71 53 78 - fax : 04 95 71 49 18,

courriel : communedezonza@orange.fr, adresse internet : <http://www.zonza.fr/>

Objet du marché :

Réalisation d'une aire de jeux à zonza village

Type de marché : Travaux

Caractéristiques principales :

Dalle de support (épaisseur 12 cm dosé à 350 kg/m3) : 150 m²

Sol souple : 150 m²

Fourniture et pose de 4 jeux d'extérieur

Durée du marché ou délai d'exécution :

2 mois à compter de la notification du marché

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 17/06/2011 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/ZONZA-11/16

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Commune de zonza, Correspondant : Marc rocca-serra,

Mairie annexe , 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 0495714016,

fax : 0495714918, courriel : communedezonza@orange.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2011

03

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème insertion,

Par arrêté n° ar -100511 - 057 en date du 10 mai 2011, le Maire de la Commune de Ville-di-Pietrabugno a ouvert une enquête publique pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, **Monsieur MOMUS Jean-Pierre**, domicilié à BASTIA (20200), 429 route Supérieure de Cardo, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en qualité de Commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Ville-di-Pietrabugno durant 32 jours continus à compter du mardi 31 mai 2011 jusqu'au vendredi 1er juillet 2011 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 Ville-di-Pietrabugno pendant toute la durée de l'enquête du **mardi 31 mai 2011 Jusqu'au vendredi 1er juillet 2011 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire enquêteur à la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie de Ville-di-Pietrabugno, **le mardi 31 mai 2011, les jeudis 9, 16 et 29 juin 2011 de 9 heures à 12 heures.**

Le Maire,
Jean BAGGIONI.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

09

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
Boscolo Didier Jacques Nicoles
9, Chemin de Palazzi l'Ortu
20220 Santa Réparata di Balagna

Activité : Coordination de travaux «Ingéniering bâtiment Corse»

RCS Bastia : A 403 512 858, 2009 A 358 (Radié)

Actuellement domicilié : 12, Impasse Viognier, chez Mme Suzanne Vericel, 30000 Nîmes

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

10

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

B.L Construction (SARL)
Route de Vincentello d'Istria
Rés. Les Gardénias

Ficabruna - 20620 Biguglia

Activité : Travaux de bâtiment et travaux publics

RCS Bastia : B 494 426 513, 2007 B 61

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

11

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SARL O.B Menuiserie (SARL)
Les Logis de Montesoro - Bât. K 51
20600 Bastia

Activité : Fourniture et pose de menuiseries bois et matière plastique

RCS Bastia : B 501 393 169, 2007 B 504

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

12

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
Automobiles Graziani (SAS)

67

Suivant acte en date du 26 mai 2011 à Sainte Lucie de Porto Vecchio, Madame SANTONI Nathalie inscrite au RCS d'AJACCIO sous le N° 442 162 574, a consenti une location-gérance d'un fonds de commerce de restaurant pizzeria sis à :
Lieu dit GRAZZIOSO 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio (commune de ZONZA) à La SARL A STELLINA domiciliée Route de Pinarellu 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio (commune de ZONZA) pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction qui commence à courir le 12 juin 2011.

Lieu-dit «Erbajolo»
20200 Bastia

Activité : Concessionnaire automobiles Honda

RCS Bastia : B 382 255 461, 91 B 172

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

13

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

C.F.M (SARL)

Imm. Le Mantinum - Lupino

20600 Bastia

Activité : Fourniture et pose de carrelage, faïence, marbre

RCS Bastia : B 489 431 262, 2006 B 157

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

14

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la procédure de redressement judiciaire de :

SCI Sandri A et M (SC)

Per Il Signore Sandri Michèle

Marines de Bravone

20230 Linguizzetta

Activité : Promotion immobilière

RCS Bastia : D 407 757 574, 96 D 49

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

15

Par jugement en date du 24/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de :

Plus (SARL)

Rue Paratojo - Résidence Le Rubis

20200 Bastia

Activité : Distribution publicitaire

RCS Bastia : B 494 492 754, 2007 B 90

Immatriculation secondaire :

RCS Ajaccio : 2007 B 233

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Roger Le Mao

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

66

OMEDICA, SARL au capital de 7500 euros, Villa Mascottu Lieu Dit Casetta 20600 FURIANI. RCS BASTIA 523008381. A compter AGE du 04-06-2011: transfert du siège à : Maison Communale Hameau de Quercettu, 20237 CASABIANCA, l'objet devient : Achat vente, import, export articles mode, lingerie féminine ou masculine, vestimentaires. Accessoires, bijouterie, maroquinerie. Activités connexes. Statuts modifiés en conséquence. Formalités au RCS de BASTIA. Pour avis, le gérant.

18

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE POGGIO MEZZANA

Captages de Canale, de Poghiulaccia et du forage Le Petit

1ère insertion.

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-143-0007 en date du 23 mai 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de POGGIO MEZZANA, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de POGGIO MEZZANA pendant 36 jours, du lundi 20 juin au lundi 25 juillet 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. François SASSO désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de POGGIO MEZZANA - 20250 POGGIO MEZZANA

Lundi 20 juin 2011 : de 9h à 12h

Mercredi 29 juin 2011 : de 9h à 12h

Lundi 18 juillet 2011 : de 9h à 12h

Lundi 25 juillet 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de POGGIO MEZZANA et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 27 mai 2011

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte, **Tony CONSTANT**

19

République Française

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION
DES PARCELLES CADASTREES SOUS LES N°B 232, 233, 234,
AUX FINS DE REALISATION D'UNE PLACE COMMUNALE

COMMUNE DE SERMANO

1ère insertion.

Le Préfet de la Haute Corse,

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011/05 du 23 mai 2011, il sera procédé sur la commune de SERMANO :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré B 232, 233, 234,

- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour réaliser ce projet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de SERMANO du mardi 21 juin 2011 au vendredi 08 juillet 2011 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de SERMANO :

Le mardi de 12 heures 30 à 16 heures 30

Le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur qui les joindra au registre.

Monsieur Thomas ORSINI désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, se tiendra, à la disposition du public, à la mairie de SERMANO :

le mardi 21 juin 2011 de 13 heures 30 à 16 heures 30

le vendredi 08 juillet 2011 de 9 heures 30 à 12 heures 30

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de l'arrondissement de Corte. Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de SERMANO et à la sous-préfecture de Corte, où toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte, **Tony CONSTANT**



42

Société titulaire d'un Office
Notarial à Prunelli di Fiumorbo
Maître FRANCOIS GRIMALDI,
Notaire à Prunelli di Fiumorbo

AU PAYS DES PETITS

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1500 euros
Siège : Batellu chez Madame BILGER
20240 Ventiseri
RCS Bastia - SIREN 502 899 958

**CESSION DE PARTS
CHANGEMENT DE GERANT
MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Aux termes d'un acte reçu par Maître François GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 22 avril 2011 enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 17 mai 2011 bordereau N°2011/558, case 2, contenant à compter rétroactivement du 1er avril 2011 cession de parts : Par Madame Sonia BERNARDINI, épouse de Monsieur BILGER, demeurant à VENTISERI (20240) Mignataja et Monsieur Antoine François BERNARDINI, et Madame Solange Angèle Toussaint GIUDICELLI, son épouse, demeurant ensemble à PRUNELLI DI FIUMORBO 20243 Abazzia

Au profit de Monsieur Lilian MAURANCE, époux de Madame Gwenaëlle Delphine Nicole DEUZA, demeurant à VENTISERI 20240 Lieudit Chiova - TRAVO et nomination à compter rétroactivement du 1er avril 2011 pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau gérant Madame Gwenaëlle DEUZA, épouse de Monsieur MAURANCE Lilian demeurant à VENTISERI LIEUDIT Chiova - Travo ce quelle a accepté, en remplacement de Madame Solange BERNARDINI démissionnaire.

Par suite, les statuts se trouvent modifiés en ce qui concerne dans le titre II la répartition des parts et dans le titre III, l'article 16 concernant la gérance.

Pour avis,
Signé **FRANCOIS GRIMALDI,**
Notaire.

109

A CAVALLU

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : 20220 l'île-Rousse
13, Bis, Avenue Paul Doumer
Siret : 424 210 110 00010 - APE 2150

Par AGE en date du 04.06.2011, les associés de la SARL A CAVALLU, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 424210110, ont décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Pour acte, la gérance.

51

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARE E MACCHIA
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : CASAGLIONE, Résidence U CASTEDU, 20111 Casaglione

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat et la vente d'articles de plage et de souvenirs, de vêtements et accessoires pour la pêche et la chasse, la vente de prêt à porter, l'entretien et la location de bateaux de plaisance.

Durée : 99 années

Capital : Six Mille euros

Gérance : Monsieur LUCIANI Luc, demeurant LOT. TEMULI, 20118 Sagone

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio



53

**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani - 20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 27 mai 2011, enregistré à SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 30 mai 2011, bordereau 2011/617, case n°1.

Madame Josiane Anna-Marie POZZO DI BORGIO, demeurant à ALATA, lotissement San Benedetto, avenue des Pins, née à AJACCIO le 27 août 1967, épouse de Monsieur Claude FALFERI.

A cédé à :

La Société dénommée "JMSP", Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 Eur, dont le siège est à AJACCIO (20090), Lotissement Neri, Route d'ALATA, Villa Bianca, numéro 6, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 521 041 145 numéro de gestion 2010 B 95, jusqu'alors locataire-gérant aux termes d'un acte reçu par Maître CASU-PADOVANI, notaire soussigné, le 13 mars 2011 enregistré à SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 22 mars 2010, bordereau 2010/283, case n°1 révisé par l'effet de la cession à son profit

Un fonds de commerce de "DEBIT DE BOISSONS", connu sous le nom de "AU BEAU SOLEIL" situé et exploité à AJACCIO (20000), 3, Boulevard Pugliesi Conti, pour lequel la société dénommée "JMSP", cessionnaire et exploitant dudit fonds aux termes d'un contrat de location-gérance sus relaté, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 521 041 145 N° de gestion 2010 B 95 et pour lequel Madame Josiane Anna-Marie POZZO DI BORGIO était précédemment immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 389 066 333 N° de gestion 2000 A 448.

Ensemble des éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, le bénéfice de la licence quatrième (IVème) catégorie y attaché, à l'exclusion de toute marchandise.

Moyennant le prix : de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 133.000,00 Euros, au matériel pour 67000,00 Euros.

Propriété-Jouissance : le 28 juillet 2010, par la confusion des qualités de propriétaire et d'exploitant de l'acquéreur. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, Notaire associé à AJACCIO (20180), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

45

**SCIERIE CORSE
DEVELOPPEMENT**

Sigle : " S. C. D. "

S.A.R.L. au capital de 341.500 euros
Réduit à 331.500 euros
Siège social : Lieu dit Farone,
Z.I. de Baléone, RN 194, 20167 AFA
RCS Ajaccio 515 197 317

Suivant procès-verbal de l'AGE du 04/05/2011, le capital social a été réduit de 10.000 euros par annulation de 1000 titres de 10 euros chacune, inscrit au compte « titre de participation » dans notre société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Trois Cent Quarante et Un Mille Cinq Cents euros (341.500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois Cent Trente et Un Mille Cinq Cents euros (331.500 euros).

Pour avis - Le gérant



24

Maître Alexandre SANTONI

Notaire Bancarello Route de Sartene
20169 Bonifacio

Suivant acte reçu par Alexandre SANTONI, notaire à BONIFACIO, le 18/05/2011, enregistré au Service des Impôts de PORTO VECCHIO, le 20/05/2011, bordereau 2011, folio 180, case 2, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Monsieur Pierre, Paul DEGORTES, commerçant, et Madame Paulette, Marie FOATA, directrice des ventes, son épouse, demeurant ensemble à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO (20144).

Nés savoir :

• Monsieur à ZONZA (20124), le 11 février 1948.

- Madame à SERRA DI FERRO (20140), le 9 janvier 1949.

Tous deux de nationalité Française.

Ont cédé au profit de :

La société dénommée AK 2A, société à responsabilité limitée, au capital de 7000,00 Euros, dont le siège social est à BONIFACIO (20169), FRANCE, Lieu dit Campagno, identifiée sous le numéro SIREN 530 856 855 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO.

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE, PIZZERIA, VENTE DE BOISSONS, SALON DE THE, CREPERIE, BUREAU DE CHANGE, connu sous l'enseigne : "SALON DE THE SAINT ERASME" situé et exploité à BONIFACIO, 1, Montée Rastello,

Moyennant le prix de : CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160000,00 EUR.)

Entrée en jouissance au jour de l'acte Les oppositions seront reçues à l'étude de Me Alexandre SANTONI, notaire à BONIFACIO, Corse du Sud, Bancarello, route de Sartene, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Le notaire.

64

café de flore

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 33 Rue Fesch, 20000 Ajaccio
B 401102637 RCS Ajaccio

L'AGO du 27.05.2011 a nommé en qualité de gérant Mlle Iovichi marina 9 cours napoléon 20000 Ajaccio en remplacement de Mlle SAPET heloise, à compter du 01.06.2011.

Modification au RCS de Ajaccio.

20

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 23 mai 2011, le Tribunal prononce le Plan de Cession à l'égard de : François Bracci, ayant son siège social Domaine de Piretto Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda

Forme : Agriculteur
Activité : Agriculteur

Juge commissaire : M. Schweitzer, Juge commissaire titulaire et M. Huber, Juge commissaire suppléant.

Représentant des créanciers :

Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Commissaire à l'exécution du plan : Me Gilles Baronnie, 14, rue du Viaduc, 94130 Nogent sur Marne

Pour extrait : F/F Le Greffier



25

JUDICIA CONSEILS

Société d'Avocats
CD 63 - 67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51/Fax 03 88 18 51 50

SIMOGAL

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 12 rue Dominique Etori
Villa des Roches - 20137 Porto-Vecchio
451 439 467 RCS Ajaccio

**TRANSFORMATION EN
SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

L'Associé unique a décidé en date du 30 mai 2011 la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

Anciennes mentions :

Forme : S.A.R.L.

Capital : 10.000 euros

Gérant : M. Georg ALPSTAG, demeurant à CH-6052 HERGISWIL Ziegelweg 16

Nouvelles mentions :

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10.000 euros

Président :

M. Georg ALPSTAG, demeurant à CH-6052 HERGISWIL Ziegelweg 16

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

34

SARL « LE SHOKO »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000,00 euros
Siège : Rue du Pont - 20160 Vico

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2011, il a été décidé que :

• Monsieur Pierre CUCHEROUSET et Monsieur François Xavier GAFFORY cèdent la totalité des 50 parts sociales qu'ils détiennent chacun dans la société à Monsieur Jean-François SUSINI, soit un total de 100 parts sociales

Il a également été décidé que :

• Monsieur Jean-François SUSINI est nommé gérant de la société à compter du 1er avril 2011, à la suite de la démission de Monsieur Pierre CUCHEROUSET

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance

49

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa Route de la Mer
20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11/ Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GHISONACCIA du 30 mai 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : GALATELA

Siège social : Vix, 20240 Ghisonaccia

Objet social : acquisition et exploitation de tous fonds de commerce de restauration

Durée de la Société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros.

Gérance : Monsieur Christophe ARRIGHI demeurant Ania di Fiumorbù 20243 SERRA DI FIUMORBÙ

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : Monsieur Christian Paul DELL, Retraité et Madame Jacqueline Mireille Alexandrine PEREZ, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à BIGUGLIA (20620), Les Collines Allée des Capucines.

Nés savoir :

- Monsieur à ORAN (ALGERIE), le 3 mai 1936.

- Madame à HUSSEIN DEY (ALGERIE), le 16 avril 1939.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Oran (ALGERIE), le 23 avril 1960 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens communs à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à Bastia le 24 Mai 2011.

Informations concernant l'opposition : Oppositions à adresser, s'il y a lieu dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA.

Pour avis et mention.

Me Antoine GRIMALDI, notaire.

I SAACNET SARL

Capital de 1000 euros
Siège : Rés. Bernardini
20250 Santo Pietro di Venaco
Siren : 520 454 315 00018 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIEGE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/05/2011.

1. Démission de M. Settou Nacer Eddine, de la gérance de la société I.SAACNET, et la nomination de M. Settou Salim comme gérant de la SARL.

2. Il a été décidé de transférer le siège social du Résidence San Rococco, 20200 Bastia à, **Rés. Bernardini, 20250 Santo Pietro di Venaco**, à compter du 30/05/2011.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes.

La société sera toujours immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE AVIS DE RESILIATION

Mr Alain COURREGES et la société "A CANTINA", immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°421 578 717, ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de "vente au détail de vins et produits locaux", sis Les Marines de Porticcio II 20166 PORTICCIO (commune de Grosseto Prugna). La société "A CANTINA" n'exploite plus le dit fonds de commerce à compter du 31/03/2011.

Pour Avis,

HOLDING ALXION

Société Anonyme
Au capital de 57.162,25 euros
Siège social : Route de la Marana
20600 Furiani
429 980 824 RCS Bastia

Suivant procès verbal des Décisions en date du 15.05.2011, la société HOLDING HELIOS, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 899.660 euros, ayant son siège social à Pernicaggio - 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée 482 766 979 RCS AJACCIO, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société HOLDING ALXION, a décidé de dissoudre ladite société, à compter du même jour, par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, et aux conditions fixées par ce texte. (Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé au 01.01.2011).

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société à son associé unique. Les créanciers pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de 30 jours, à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de BASTIA. La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation ; la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société HOLDING ALXION au RCS de BASTIA.

Pour avis
L'Actionnaire Unique.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : FLO

Siège social : Chez M. BARENGHI - Lieu dit MOZZELLO - 20260 CALVI

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années

Capital : 5000 euros

Apports en numéraire : 5000 euros

Gérance : M. Renzo BARENGHI demeurant Camping d'OLZO - Lieu dit STRUTTA - 20217 Saint-Florent

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

MISE EN GÉRANCE

Suivant contrat de gérance-mandat en date du 2 mai 2011, la société COTRAC, société en nom collectif au capital de 3.048,48 euros, dont le siège social est à FURIANI 20600, Route Nationale 193, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 329 869 242,

A confié, à Monsieur Bernard GUERRIERI, demeurant à AJACCIO 20000, Les Collines de Salario, Résidence Le Colysée, Bâtiment C2,

L'exploitation du fonds de commerce de snack-brasserie exploité à AJACCIO 20167, Centre Commercial La Rocade, sous la forme d'une location-mandat, en application des articles L.146-1 et suivants du code de commerce,

Pour une durée ayant commencé le 2 mai 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour insertion unique

Cabinet RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA LE 07 JUILLET 2011 à 11 HEURES

COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse) Résidence La Grande Fourche : dans un immeuble cadastré section AC N° 354

LE PREMIER LOT DU CAHIER DES CHARGES, comprenant ; les lots 17 (Appartement) - 64 (cave) et 100 (emplacement voiture)

MIS A PRIX :100.000 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 05/2011

1. Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence Rocade Padules
Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99,
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché : Fourniture et installation d'un piège porcin et d'un piège ovin/caprin pour l'abattoir de Cuttoli, Corse-du-Sud.

4. Code nomenclature :

Code CPV : 45213230-4 - Equipements d'abattoirs.

5. Durée du marché : Trois mois maximum à partir de la notification. Date limite de fin des travaux est fixée au 31 octobre 2011 (délais maximum).

6. Caractéristiques principales :

Etude, fourniture et installation d'un piège porcin et d'un piège ovin et caprin, avec équipements d'anesthésie et toutes sujétions de transfert de la carcasse pour l'abattoir multi espèce de Cuttoli.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées en application de l'article 98 du Code des Marchés Publics, dans un délai de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics et détaillés dans le règlement de consultation.

9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

10. Critères de choix des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %) ;
- Prix (40 %)

11. Délai de validité des offres : 120 jours

12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique : Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com/smac>.

13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif : Adresse mentionnée au 1. Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

14. Rédaction des Offres / Prix : Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

15. Date limite de dépôt des offres : jeudi 7 juillet 2011 à 16 heures

16. Date d'envoi de la publication : mardi 7 juin 2011

Le Président

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales
dans tous les départements de France....

Tél 04 95 32 04 40

Fax : 04 95 32 02 38

124

CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL

SARL au capital de 70.000 euros
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
20167 Mezzavia - R.C.S. Ajaccio 340 859 693

ESPACE FAMILIAL MATERIAUX

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
20167 Mezzavia - R.C.S. Ajaccio 527 690 952

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date du 05/04/2011, la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL et la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL a fait apport à la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX de sa branche complète et autonome d'activité de Négoce de matériaux de construction, carrelages, cheminées, évaluée à 179.195 euros, moyennant la prise en charge par la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX, sans solidarité avec la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL, du passif correspondant, évalué à 48.144 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 131.051 euros. En rémunération de cet apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX a augmenté son capital de 130.000 euros pour le porter à 131.000 euros par l'émission de 13.000 parts nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 01/01/2011 et attribuées à la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL. La différence entre la valeur de l'actif net apporté (131.051 euros) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (130.000 euros), soit 1.051 euros, constitue une prime d'apport sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX. Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL en date du 26/05/2011 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX en date du 26/05/2011, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 26/05/2011 et que la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX a la jouissance des biens apportés depuis la date du 01/01/2011.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à mille euros (1.000 euros).
Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (131.000 euros).
Il est divisé en 13.100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL a décidé :

- de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui est désormais libellé comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou civiles. Administration et gestion de ces sociétés,
Le reste de l'article demeure inchangé.

Pour avis,

123

CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL

SARL au capital de 70.000 euros
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
20167 Mezzavia
R.C.S. Ajaccio 340 859 693

ESPACE FAMILIAL BÂTIMENT

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
20167 Mezzavia
R.C.S. Ajaccio 527 700 769

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date du 05/04/2011, la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL et la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL a fait apport à la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT de sa branche complète et autonome d'activité de tous travaux du bâtiment, construction et démolition, construction de maisons individuelles au profit de notre société, évaluée à 164.575 euros, moyennant la prise en charge par la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT, sans solidarité avec la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL, du passif correspondant, évalué à 0 euro. L'actif net apporté s'élève donc à 164.575 euros.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT a augmenté son capital de 164.000 euros pour le porter à 165.000 euros par l'émission de 16.400 parts nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 01/01/2011 et attribuées à la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL. La différence entre la valeur de l'actif net apporté (164.575 euros) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (164.000 euros), soit 575 euros, constitue une prime d'apport sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL en date du 26/05/2011 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT en date du 26/05/2011, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 26/05/2011 et que la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT a la jouissance des biens apportés depuis la date du 01/01/2011.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à mille euros (1.000 euros).
Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (165.000 euros).
Il est divisé en 16.500 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Pour avis,

**L'Informateur
Corse Nouvelle**

fax

04 95 32 02 38



106

A.C. BARRATIER

Avocat
18 Bd Paoli - 20200 BASTIA
Tél. : 04 95 34 91 91 Fax : 04 95 34 91 90

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 27 mai 2011, Monsieur Pierre Louis François ROSSI, a donné en location-gérance à la société PANE OTT, SARL au capital de 100 euros dont le siège social est 6, Rue de la Porte Génoise - 20137 PORTO VECCHIO, un fonds de commerce de Snack vente de sandwiches pâtes salades glaces pâtisseries viennoiseries bières boissons non alcoolisées, exploité à Rue de la Porte Génoise - 20137 Porto-Vecchio, pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2011.

Pour unique insertion,

94

JFC

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3, AVENUE MARECHAL
SEBASTIANI 20200 BASTIA
449427970 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3, AVENUE MARECHAL SEBASTIANI, 20200 BASTIA au **28 RUE CESAR CAMPINCHI 20200 BASTIA** à compter du 1er juin 2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce Bastia

Pour avis La Gérance

133

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 1er mai 2011, enregistré à Ajaccio, la SARL LE SAFARI, sise Résidence Les Jardins, Avenue Mal Lyautey, 20000 Ajaccio.

A donné en location gérance :

A M. Lafrancesca Adrien Marcel, demeurant Provence Logis, Bât. Q, Les Salines, 20090 Ajaccio.

Un fonds de commerce de snack, à l'enseigne LE SAFARI, sis et exploité Résidence Les Jardins, Avenue Mal Lyautey, 20000 Ajaccio pour une durée de 3 ans à compter du 01/05/2011 renouvelable par tacite reconduction.

95

LA PINEDE

Société Civile au capital de 2000 euros
Siège social : 914 avenue du Pont D'Aups
83300 DRAGUIGNAN (Var)
441217684 RCS DRAGUIGNAN

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 20/05/2011, de DRAGUIGNAN (Var) 914 avenue de Poretto Marine de Sant Ambroggio 20260 Lumio.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à c/o Hameau de Poretto Marine de Sant Ambroggio 20260 Lumio.

• Monsieur JEAN DANIEL TOMASI, demeurant à LUMIO (Corse) hameau de Poretto, a été nommé en qualité de co-gérant.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN.

Pour avis,
Le représentant légal.

126

S.C.P MAMELLI

Notaires
Saint-Florent (20217)
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu en date du 06 juin 2011 par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Officier Public recevant les actes sous le sceau de l'Etat, Notaire au sein de l'Office Notarial dont le siège est à SAINT FLORENT, en cours de publication à la conservation des hypothèques de Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : "V.B.F."

Siège social : LUCCIANA, 20290, Route de FIGARELLA, Chez Monsieur François VARAMO.

Objet : "La gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles. La location soit en bloc, soit par fractions, la réalisation de tous travaux de construction, d'amélioration et de toutes installations nouvelles, conformément à la destination des immeubles. Pour la réalisation de cet objet ou pour en faciliter celui-ci, la société pourra acquérir, par voie d'apport s'il y a lieu, tous immeubles et tous biens et droits immobiliers et éventuellement mobiliers nécessaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Capital : 200.000,00 euros divisé 2000 parts sociales de 100,00 euros chacune, constitué par un apport en nature par :
- Madame Marie, Concetta VARAMO, demeurant à BIGUGLIA (20620) France, Immeuble Les Pinçons Les Résidences de Ficabrana.

- Monsieur François, VARAMO, demeurant à VESCOVATO (20215) France, Lieudit SUERTOLLO.

D'une parcelle de terre sise à LUCCIANA (Haute-Corse), cadastrée section BC, numéro 61, lieudit "FILIGONE", pour une contenance de 23 ares et 1 centiares.

Gérance : Monsieur François VARAMO, sus nommé.

Cession de parts : Libre entre associés et leurs descendants.

Exercice social : l'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice prend fin le 31 décembre 2011.

Pour avis et mention

Maître Jean-Marc FRANCESCHI
Notaire

50

AGRITTA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Route du Couvent
20222 Erbalunga (Haute Corse)
489 622 084 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2011 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2011 suivie de sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en application des dispositions statutaires.

• A été nommée comme liquidatrice ;
• Mademoiselle Alexandra BARINCI, demeurant à ERBALUNGA (Haute Corse) Route du Couvent BRANDO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au Siège social à ERBALUNGA (Haute Corse) Route du Couvent. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine PAOLETTI, Notaire à ROGLIANO (Haute Corse), soussigné, le SEIZE MAI DEUX MILLE ONZE, enregistré à BASTIA, le 17 mai 2011, bordereau 2011/554, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **SCI TORRICELLA**
Forme : SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10.000,00 euros).

Siège social : Sisco (Haute-Corse).

Objet social : - l'acquisition du ou des terrains, sis à SISCO ;

- la construction sur ce ou ces terrains acquis ;

- la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

- accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;

- et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :

1/ Monsieur Jean CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

2/ Monsieur Dominique CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), Moline, a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

3/ Madame Marie-Christine CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse), a fait apport à la société de la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros)

4/ La Société dénommée SANTA GIULIA, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à SISCO (Haute-Corse), MOLINE, a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS (1.000,00 euros)

Gérance : Madame Marie-Christine CONSTANT, demeurant à SISCO (Haute-Corse) ;

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associé et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale

Pour avis, Maître Antoine PAOLETTI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mai 2011, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : **SARL A TRINITA**

Capital : 1500 euros (MILLE CINQ CENT euros)

Objet : Le déplacement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Siège : 37 route de Bastia, La Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Gérance : Madame SOLSONA Catherine demeurant Petra Longa Salvini à Sotta (Corse du Sud)

Immatriculation au registre du commerce : la société sera immatriculée au Registre du Commerce tout au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis La Gérante,

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31/05/2011, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 01/06/2011, case n°6, bordereau 2011/624,

La société ARENA BAR, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est 9, Bd Général de Gaulle, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 333 843 001,

A donné en location-gérance : La société ELEA, SARL au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est 9, Bd Général de Gaulle, 20200 Bastia, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia Un fonds de commerce de BAR-RESTAURANT sis et exploité 9, Bd Général de Gaulle, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 333 843 001,

Pour une durée d'une année à compter du 01 juin 2011 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, la société ELEA exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

CORSE PHOTO CREATION

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 200 euros

Siège social : Sous la Mairie de Sainte Lucie de Moriani - 20230 Santa Lucia di Moriani
 SIREN 502104607 RCS Bastia B 502 104 607

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2011 les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Mlle BIAGIOLI Samantha demeurant Résidence Maria Lea 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI est nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mlle BIAGIOLI Samantha demeurant Résidence Maria Lea 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis et mention,
 Mlle BIAGIOLI Samantha
 Liquidateur

Le 05 avril 2011, l'associé unique de la société "OLIVIER BLEU IMMO BORG", SARL au capital de 500 euros, dont le siège est situé Revinco - 20290 BORG (RCS BASTIA 518 961 123), a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05 avril 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mr Jean-Louis ALBERTINI, demeurant 28, bis rue César Campinchi, 20200 BASTIA, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé chez Mr Jean-Louis ALBERTINI, 28, rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 75, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 27 mai au 2 juin 2011, n°6366

Concernant : « Constitution de la SCI PIEDANLO »

Il fallait lire : « Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Ajaccio du 21 mai 2011

Et non : « Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Ajaccio du 21 août 2007, comme écrit par erreur.

LA SCI U PONTE GROSSU

N°siren : 513156380
 Société Civile Immobilière

Au capital de 1000.00 euros

Siège social : immeuble Bertrand rue du 9 septembre CORTE (Haute Corse)
 Immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le N° de gestion 2009 D 150 auprès du greffe du tribunal de Bastia

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 Mai 2011, Les associés ont décidé :

De nommer Monsieur Albert Noel ALBERTI en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur Fernand Louis CUCCI en fin de mandat.

De transférer le siège social qui était situé Immeuble Bertrand rue du 9 septembre CORTE (Haute Corse) à l'adresse suivante **Hameau de Saint Antoine 20240 GHISONACCIA**

Cette décision prend effet à compter du 28 Mai 2011.

D'agréer la cession de parts suivantes : Monsieur Jean Baptiste ALBERTI cédant une part à Monsieur Albert Noel ALBERTI ;

Monsieur Fernand Louis CUCCI cédant une part à Mademoiselle Laetitia ALBERTI ;

Monsieur Pascal François VINCIGUERRA cédant une part à Mademoiselle Laetitia ALBERTI ;

Les articles 4 - 8 - 18.2 ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,
 La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 1er juin 2011, en cours de publicité au bureau des hypothèques d'Ajaccio, il a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : « **I PIREDDI** »

Forme : Société Civile

Siège social : Chez Monsieur BARTOLI François Antoine, quartier Mormontaja à CONCA (Corse du sud)

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et en particulier sur le territoire de la commune de ZONZA (Corse du Sud) appartenant à la société ou dont la société pourra devenir propriétaire.

Aménagement, agrandissement, et autres sur lesdits biens.

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement et autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :

En nature : apport immobilier net de tout passif commune de ZONZA (Corse du Sud) Parcelles cadastrées toutes section F

lieudit Chiusella

- N° 1503 pour 11a 70ca

- N° 1498 pour 24a 59ca

Et lieudit GIUNCHICIA

N°200 pour 42a 14ca

Capital social : CENT VINGT SEPT MILLE EUROS (127.000,00 euros), divisé en 1270 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 1270 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports.

Gérance : Monsieur François Antoine BARTOLI, demeurant à CONCA (Corse-du-Sud), Quartier Mormontaja, célibataire

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,
 Maître Paulin SANTONI. Notaire

POMME

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2000 euros

Siège social : Lotissement Suarticcia N°13 - Pirelli - Ste Lucie de Porto-Vecchio 20144 Zonza

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n°6366 du 27 mai 2011. **Il fallait lire :** **Siège social :** Lotissement SUARTICCIA - N°13 - PIRELLI - STE LUCIE PORTO VECCHIO - 20144 ZONZA

Et non : **Siège social :** Lotissement SUARTICCIA - N°13 - PIRELLI - 20144 STE LUCIE PORTO VECCHIO

Pour avis, La Gérance.

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
 L'Information Légale sur les Entreprises.
 GIE INFOGREFFE 338 855 718 RCS PARIS





58

Marie-Line ORSETTI

Avocat au Barreau
Le Gemellus Rue Giudice di Cinarca
20137 Porto-Vecchio - Tel : 04.95.25.04.83

AURORE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 131.106 euros
Siège social : Lieudit Sennola
20169 Bonifacio
R.C.S Ajaccio B 417 782 976

ETABLISSEMENTS BOTTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Quai Jérôme Comparetti
20169 Bonifacio
R.C.S Ajaccio B 307 983 528

1. Evaluation de l'actif et du passif de la société ETABLISSEMENTS BOTTI dont la transmission à la société AURORE est prévue :

- **Montant de l'actif** : 1.476.593,88 euros
- **Montant du passif** : 430.921,90 euros

2. Augmentation du capital de la société "AURORE", absorbante :

Il sera procédé à une augmentation du capital de la société AURORE, société absorbante à hauteur de 289.560 euros, soit 19.000 nouvelles parts sociales.

Les apports effectués par la société absorbée sont rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, en fonction du rapport d'échange de 38/1.

3. Montant prévu de la prime de fusion 756.112 euros

4. Dépôt du projet de fusion
Le projet de fusion établi le 30 mai 2011 a été déposé le 1er juin 2011, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

SOCIETE AURORE - La gérante,
SOCIETE ETABLISSEMENTS BOTTI -
La gérante,



54

Maître Marie-Carole**CASU-PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

AVIS DE FIN DE GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 27 mai 2011, enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 30 mai 2011, bordereau 2010/617, case numéro 1 La location-gérance du fonds de commerce de débits de boissons connu sous le nom de "AU BEAU SOLEIL" situé et exploité à AJACCIO (20000), 3 Boulevard Pugliesi Conti consenti par Madame Josiane Anna-Marie POZZO DI BORGIO, demeurant à ALATA, lotissement San Benedetto, avenue des Pins, précédemment immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 389 066 333 N° de gestion 2000 A 448 à la Société dénommée "JMSP", Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 euros, dont le siège est à AJACCIO (20090), lotissement Neri, Route d'ALATA, Villa Bianca, numéro 6, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 521 041 145 numéro de gestion 2010 B 95. Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 13 mars 2010 enregistré à SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 22 mars 2010 bordereau 2010/283, case numéro 1, A pris fin à la date du 27 mai 2011 par l'effet de la cession à son profit. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, Notaire associé à AJACCIO (20180), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

134

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CORTE**ARRETE DE MISE
A L'ENQUETE PUBLIQUE****DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU**

Prescrivant l'enquete publique sur le projet de revision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CORTE

Le Maire, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 à L123-20 et R123-1 à R.123-25 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu les articles 7 à 21 du décret n° 85-453 du 23 avril 1985 ;

Vu la délibération en date du 29 mars 2011 prescrivant la revision simplifiée du PLU ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance en date du 23 mai 2011 de M. le Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant **M. Bernard LORENZI**, demeurant à BASTIA, 1, Boulevard Giraud en qualité de Commissaire Enquêteur ;

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de revision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CORTE pour une durée de 31 jours du 27 juin au 27 juillet 2011.

Article 2 : Monsieur Bernard LORENZI demeurant à BASTIA, 1, Boulevard Giraud a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cote et paraphe par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie de CORTE pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir du lundi au vendredi de 09 heures à Midi et de 13 heures 30 à 16 heures.

Article 4 : Le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie

- le 27 juin 2011 de 13 heures 30 à 16 heures.

- le 06 juillet 2011 de 09 heures à 12 heures,

- le 11 juillet 2011 de 09 heures à 12 heures.

- le 27 juillet 2011 de 09 heures à 12 heures.

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la Commune de CORTE le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Haute-Corse et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 : Un avis au public fera connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelle dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de CORTE.

Article 8 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au Préfet s/c du Sous-Préfet,

- au Commissaire-Enquêteur,

- au Directeur Départementale de l'Équipement ;

Fait à CORTE le 06 juin 2011

Le Maire,

Antoine SINDALI.

46

LOCSAMAT

SARL au capital de 50.000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio - RCS Ajaccio 479815698

Par décision du 15/05/2011, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 42.500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7.500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 50.000 euros

Pour avis - La Gérance

129

Par décision du 1er Juin 2011, l'assemblée Générale de la SARL "CASANOVA", au capital de 110000 euros dont le siège social est RAPAGGIO Lieudit Cortanile, 20200 BASTIA, identifiée sous le n°438 726 077 RCS BASTIA, a nommé Melle Frédérique MORA, demeurant SASSA via TESSERETE 10, 6900 LUGANO CH (Suisse), en qualité de co-gérante,

Pour avis et insertion,

132

**RESILIATION
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consentie par acte SSP en date du 01.05.2006 à Bastia par Mme Gazzo Claudine pour un fonds de commerce de bazar, sis 20222 Erbalunga, à M. Amendolèa Raphaël, a pris fin par résiliation amiable en date du 30.04.2011

47

DAVIKEN

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : Route du Fort
20166 Porticcio
RCS Ajaccio 451 428 544

Aux termes d'une délibération en date du 30/05/2011, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée DAVIKEN a décidé de transférer le siège social La Crucciata, Pietrosella 20166 PORTICCIO à Route du Fort 20166 PORTICCIO (commune de Grosseto-Prugna) à compter du 01/06/2011 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Gérance,

65

SPORTING CLUB DE BASTIA

Société Anonyme Sportive Professionnelle
Au capital de 40.000 euros
Siège Social : Stade Armand Cesari
20600 Furiani - Bastia : B 412 045 122

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2010, le Conseil de Surveillance a :

- nommé à titre provisoire Monsieur Jean Charles CAPIA demeurant Stade Armand Cesari, 20600 Bastia, membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean Noel Filippi, pour la durée du mandat de ce dernier.
- décide de ne pas pourvoir au remplacement de Messieurs Marcel BERNACHI et Antoine ROMBALDI en qualité de membres du Conseils de Surveillance représentant l'Association Sporting Club Bastiais et Messieurs Julien LOLLI, Charles ORLANDUCCI, en leur qualité de membre du Conseil de Surveillance.

- nommé Monsieur Jean-Louis CARLOTTI, en remplacement de Monsieur Charles ORLANDUCCI, en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

- nommé Monsieur René Paul SALDUCCI, en qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Julien LOLLI, et ce pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 18 mai 2011, il a été décidé de :
- d'adopter le statut de Société Anonyme Sportive Professionnelle administrée par un Conseil d'Administration et régie par les dispositions de la Loi du 28 décembre 1999 et a adopté les nouveaux statuts de la Société ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Forme : Société Anonyme à objet sportif

Nouvelle mention :

Forme : Société Anonyme Sportive Professionnelle

- a nommé en qualité de membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 années.

SALDUCCI René Paul, demeurant, Stade Armand Cesari, 20600 Furiani, né le 29 septembre 1963 à Sorio (20246).

FILIPPI Jean Noel, demeurant Stade Armand Cesari 20600 Furiani, né le 15 février 1968 à Bastia

GERONIMI Pierre Marie demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI ne le 8 Février 1967 à Pointe-a-Pitre (97110)

CESARI Mathieu demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI ne le 8 avril 1964 à Bastia (20200)

SEGHI Alain Philippe demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI ne le 24 juin 1967 à Jarmy (54800)

Yves Michel PIANELLI-BALISONI, demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI né le 25 juillet 1961 à Bastia

Joseph Antoine FRANCESCHINI demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI ne le 18 août 1964 à Bastia (20200)

BATTISTELLI Thierry Paul, demeurant Stade Armand Cesari, 20600 FURIANI ne le 14 avril 1964 à Ville-di-Pietrabugno 20200

CARLOTTI Jean Louis, demeurant Stade Armand Cesari 20600 FURIANI ne le 14 juillet 1964 à Bastia (20200)

- a confirmé dans leurs fonctions Monsieur Antoine VINCENTI en ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Francois TIBERI, en ses fonctions de Commissaires aux Comptes Suppléant.

Aux termes d'une délibération en date du même jour, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Pierre Marie GERONIMI, aux fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour avis,
Le Président.

73

Société d'Activités Subaquatiques SAS

Société a Responsabilité Limitée
Au capital de 15.200 euros
Route du Port - 20130 Cargèse
RCS en cours d'attribution

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2011, à Cargèse, Monsieur Jean-Marc Frère, demeurant Route du Port, 20130 Cargèse, a fait apport à la Société d'Activités Subaquatiques, Société a Responsabilité Limitée au capital de 15.200 euros, dont le siège est situé Route du Port, 20130 Cargèse, d'un fonds de commerce de plongée sous marine, et promenade en mer, exploité Route du Port, 20130 Cargèse sous le nom commercial EXPLORASUB, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 752 278.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 7500 (sept mille cinq cent) euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 10 avril 2011.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur Jean-Marc Frère de 750 (sept cent cinquante) actions de la Société d'Activités Subaquatiques.

La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 11 avril 2011 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte. Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

75

MUFRAGGI CONSEIL

Sigle : "M.J.P. CONSEIL"

SARL au capital de 41.000 euros
porté à 322.500 euros
Siège social : 44, Allée du Maquis
20166 Pietrosella - 483 313 862 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25/05/2011 que le capital social a été augmenté de 281.500 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quarante et un mille euros (41.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois Cent Vingt Deux Mille, Cinq Cents euros (322.500 euros)

La Gérance,

39

SARL JA-LOU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bar le Boudoir
3, Rue du Nouveau Port - 20200 Bastia
RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, il résulte que :

Le siège social a été transféré à : Bar Le Boudoir 3 Rue du Nouveau Port 20200 BASTIA, à compter du 28 mars 2011. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Siège : Bar Le Boudoir 5, Rue Chanoine Leschi 20200 BASTIA

Nouvelle mention :

Siège : Bar Le Boudoir 3, Rue du Nouveau Port 20200 BASTIA
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

40

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16.05.2011 enregistré à BASTIA, le 20/05/2011 bordereau 2011/573, case 3, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIÉTÉ « A CONCA »
Capital : 10.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège social : Macinaggio, 20247 Rogliano

Objet : Commerce d'épicerie, pâtisserie, boucherie, traiteur, préparation de plats à emporter saisonnier, poissonnerie.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Gérance : La gérance est assurée par Monsieur Thierry MATTEI demeurant Lieudit « Magninca » 20248 MACINAGGIO

Immatriculation : RCS Bastia

22

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

ELEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : 9, Bld du Général de Gaulle
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31/05/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ELEA

Siège social : 9, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia

Objet social : Bar, restauration licence IV
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000,00 euros

Gérance : Monsieur Eric LICCIONI, demeurant Résidence VICTORIA - 31 bis Route de la Corniche 20200 SANTA MARIA DI LOTA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis - La Gérance.

84

NAT'S & AMBRE DIFFUSION

SARL au capital de 5000 euros
Siège social : 380 AVENUE DES TEMPLIERS,
PARC D'ACTIVITES DE NAPOLLON,
13400 AUBAGNE
492602552 RCS MARSEILLE

L'AGE du 31/05/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au ERBALUNGA, 20222 BRANDO, à compter du 01/06/2011

- Modifier la dénomination de la société qui devient : **NAT'S & AMBRE CREATION**

- **Modifier l'objet de la société** en ajoutant les activités suivantes : Creation et fabrication de bijoux en argent 925 et pierres

Gérance : LUCCHINI Hélène lieu dit e griole route du village 20290 BORGIO Radiation au RCS de MARSEILLE et réimmatriculation au RCS de Bastia

30

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/05/2011, fait à BASTIA, enregistré à la Recette des impôts de BASTIA le 25/05/2011, Bordereau 2011/597, Case n°4

- Madame Joséphine MAZZONI, demeurant Résidence FIOR DI LINU - PIETRANERA - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA,

- Madame Michèle, Marie, Georgette MATORE, épouse SETA, demeurant 10 Rue d'Angiviller - 78000 - VERSAILLE.

Ont donné en location-gérance à :

La Société JA-LOU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est Bar Le Boudoir, 5 rue Chanoine Leschi 20200 - BASTIA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA,

Un fonds de commerce de Débit de Boissons de IVème catégorie sis et exploité 3, rue du Nouveau Port - 20200 - BASTIA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 495 710 790, Pour une durée d'une année à compter du 23 mai 2011,

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, La Société JA-LOU exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le Locataire-Gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du Locataire-Gérant.

Pour avis,

32

M.R CITOLLEUX

Avocat au Barreau de Bastia
Rés. Clos des Oliviers
Bt. A - 20220 Ile-Rousse
Tél : 04 95 44 46 68 - Fax : 04 95 44 46 53

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 24 mai 2011, enregistré à BASTIA, le 25 mai 2011, bord.2011/597 - case n°1, Monsieur Jean Charles SUZZONI commerçant, RCS de BASTIA n° A 337947295, demeurant Lotissement GALITELLO - 20220 Monticello.

A vendu à : Mlle ROCHELET Katia en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, demeurant Résidence Héliante 20220 L'ILE ROUSSE

Un fonds de commerce de « salon de thé, pâtisserie » enseigne « les gourmands disent », sis rue Notre Dame, 20220 L'ILE ROUSSE comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01 avril 2011

Prix : 120.000 euros - Eléments incorporels 100.000 euros - Eléments corporels 20.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M-R CITOLLEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant Résidence Clos des Oliviers - Bat A, 20220 ILE ROUSSE.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA

L'Informateur Corse Nouvelle

04 95 32 04 40

31

avocats Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 18/05/2011, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 25/05/2011, bordereau 2011/597, case n°5,

La société BOULANGERIE PATISSERIE SALON DE THE LA CASINCA, S.A.R.L au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est Lieudit Chiapattella - Centre Commercial Moracchini - RN 198 - Folelli 20213 - PENTA DI CASINCA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 504 441 478 - Société en Liquidation Judiciaire, représentée par son liquidateur Maître Pierre-Paul DE MORO GIAFFERI,

A cédé :

à La Société CAFE DES DELICES, S.A.R.L au capital de 3.000,00 euros, dont le siège social est LOT CARAGIUTTI - 20213 - FOLELLI, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par sa gérante Mademoiselle Emmanuelle GIAFFERI,

Un fonds de commerce de Salon de Thé, et Vente de Pâtisseries, sis et exploité Lieudit CHIAPATELLA - Centre Commercial Moracchini - RN 198 - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA, moyennant le prix de 100.000,00 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 18/05/2011.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, chez Maître Pierre-Paul DE MORO GIAFFERI - Mandataire Judiciaire - Immeuble U Boscu d'Oru - Bât B - 20200 - PIETRANERA, adresse Postale BP 75 - 20289 BASTIA CEDEX.

Pour avis,

33

SARL L'ALLISCIATA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5400 euros
Siège social: Lieu-dit Cuparchiata
20110 Viggianello
494 448 111 00018 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU

23 MAI 2011

DÉMISSION DE GÉRANT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/05/2011, il a été pris acte de la démission de Mr Pierre COLONNA D'ISTRIA de ses fonctions de gérant. Monsieur PRANDI Jean Luc, né le 25.06.1968, demeurant LIEUDIT VIGNA MAJO, ROUTE DE VIGGIANELLO 20110 PROPRIANO, est nommé gérant de la société. En conséquence, l'article 16 des statuts a été modifié.

Modification de l'objet social

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/05/2011, il a été décidé d'étendre l'objet social à compter du 23/05/2011 en ajoutant les activités de distribution d'essence et débit de boissons. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°03/2011

- 1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :**
Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse Résidence
ROCADE PADULES Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr
- 2. Procédure de passation :** La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.
- 3. Objet du Marché :** Travaux de réfection du sol de l'abattoir de Bastelica.
Code CPV : 45262522-6 - Travaux de maçonneries et revêtements
- 4. Lieu d'exécution :** Abattoir porcin de Bastelica, Commune de Bastelica, Corse-du-Sud.
- 5. Délais d'exécution :** un mois maximum à partir de la notification.
- 6. Caractéristiques principales :** Création d'une chape en béton fibré pour l'abattoir de Bastelica, Corse du Sud.
- 7. Modalités essentielles de financement et de paiement :** Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.
- 8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.
- 9. Critères de sélection des candidatures :**
- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;
- 10. Critères de jugement des offres :** Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :
- Valeur technique (60 %)
- Prix (40 %)
- 11. Délai de validité des offres :** 120 jours
- 12. Retrait du dossier :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>
- 13. Renseignements techniques et administratifs :** Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.
- 14. Adresse de remise des offres :** à l'adresse mentionnée au 1.
- 16. Autres renseignements :** Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.
Forme juridique du groupement : groupement solidaire. Options et variantes peuvent être proposées.
- 17. Date limite de dépôt des offres :** mardi 14 juin 2011 à 16h00.
- 18. Date d'envoi à la publication :** lundi 30 mai 2011

COMMUNE D'OTA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE FOURNITURES

- 1) Organisme qui passe le marché :** Mairie d'OTA - 20150 OTA
- 2) Objet du marché :** Fourniture et pose de bornes anti-stationnement le long des trottoirs de la marine
- 3) Caractéristiques principales :** 55 bornes
- 4) Conditions de participation :**
Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui sont accompagnées :
- De la lettre de candidature (DC1),
- De la déclaration du candidat complétée (DC2),
- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP,
- Liste de références de prestations analogues exécutées ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).
- 5) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
• 35 % : Prix des prestations
• 35 % : Valeur technique de l'offre
• 30 % : Délai d'exécution
- 6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :**
Par téléchargement gratuit sur le profil acheteur : www.kleekon.com
- 7) Procédure :** Procédure adaptée, article 28 du Code des marchés publics.
- 8) Conditions de délais :**
Les offres devront parvenir à la mairie avant le lundi 16 juin 2011 à 12h00.
- 9) Instance chargée des procédures de recours :**
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
- 10) Date d'envoi de l'avis à la publication :** 31/05/2011

SCP FILIPPI Michel

Huissier de Justice Associé
4, rue Miot - BP 264 - 20296 Bastia Cedex

Il sera procédé à la VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

LE JEUDI 16 JUIN 2011 à 16H30

d'un ensemble de matériel de « Glacier », Chambre Froide, vitrines réfrigérées, armoire réfrigérée, Etagères de cuisine inox, tables, chaises ...
Dans les Locaux de la Société ISULA CAFE SAS 26-28 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA HAUTE CORSE.
L'Huissier de Justice faisant fonction de Commissaire priseur aux conditions habituelles.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

- L'avis implique un marché public**
Objet : Travaux de renouvellement du sprinkler du lit bactérien à la station d'épuration de Sartène ville, située sur la commune de Sartène en Corse du Sud.
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Marché unique
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
50 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
40 % : Prix
10 % : Délai d'exécution
Remise des offres : 24/06/11 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 06/06/2011
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

COMMUNE DE QUERCITELLO

AVIS DE CONCOURS (AAPC)

- 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune de Quercitello
Personne responsable du marché (PRM) : MATTEI Jules-Marc, Maire
Adresse de la PRM : Mairie de Quercitello - Place Saint Charles - 20237 La Porta
- 2 - Objet du marché :** Travaux de rénovation des bureaux de la Mairie
- 3 - Procédure :** MAPA
- 4 - Forme du marché :** Marché unique
- 5 - Délai d'exécution :** 30 jours
- 6 - Date prévisionnelle de début de la prestation :** 1er Septembre 2011
- 7 - Retrait du dossier de consultation :** Du 20 juin au 20 juillet 2011 à 16 heures
Format papier Mairie de Quercitello (Lundi à Mercredi)
Secrétariat : 04 95 30 59 95 - Fax : 04 95 39 22 75
Site Internet : mairie.quercitello@wanadoo.fr
- 8 - Renseignements complémentaires :** Mr. MATTEI Jules-Marc - Mr. GIANNECCHINI Paul-Louis - Mme ALBERTINI Annie
- 9 - Modalités de remise des candidatures et des offres :** se référer au règlement de consultation.
- Contenu de la première enveloppe (pièces relatives à la candidature)
- Contenu de la seconde enveloppe (offre)
- 10 - Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :
30% valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
25% délai d'exécution
35% valeur financière
10% expérience
- 11 - Date limite de réception des offres :** 20 juillet 2011
12 - Date d'envoi de l'avis de publication : 30 mai 2011
13 - Date prévisionnelle d'ouverture des offres : 23 juillet 2011
14 - Date parution : 3 juin 2011

L'INFORMATEUR CORSE
NOUVELLE

LIGNE DIRECTE
ANNONCE LÉGALE



04 95 32 89 92

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE N° 03 BAT 11****Marché de Travaux****1. Identification du Pouvoir Adjudicateur :**

Département de la Haute Corse - Hôtel du Département
Rond point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex
Tel: 0495349142 - fax: 0495349145
adresse internet: <http://www.cg2b.fr>,
adresse internet du profil acheteur: <http://www.achatpublic.com>

2. Procédure de passation : La présente procédure est soumise aux dispositions de l'articles 28 du code des marchés publics relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée. Après réception et analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats admis.

CPV : 45210000-2 Travaux de construction de bâtiments.

3. Objet du Marché : Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes à Aléria.

4. Lieu d'exécution : Maison Caminati - Fort de Matra - 20270 ALERIA

5. Délai d'exécution du marché : Le délai d'exécution est de dix mois à compter de La date d'émission de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux (période de préparation comprise).

Date de commencement des travaux : octobre 2011.

6. Caractéristiques principales :

Construction d'un Centre de Conservation et d'Etudes situé dans un bâtiment existant (la Maison Caminati). Les variantes ne sont pas autorisées.

7. Désignation des lots :

Lot n°1 : VRD / Gros œuvre et couverture / Cloisons / Doublages / Faux plafonds / Carrelages / Faïences.

Lot n°2 : Menuiseries bois et métal/Serrurerie.

Lot n°3 : Peintures.

Lot n°4 : Ascenseur.

Lot n°5 : Electricité & Courant faible.

Lot n°6 : Plomberie, Climatisation & VMC.

8. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : Etat 50 % (DRAC) - Département de la Haute-Corse 50 %.

Paiement : à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix globaux et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont fermes.

9. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1. Lettre de candidature et déclaration du candidat (imprimés DC1 et DC2 disponibles sur <http://www.minefi.gouv.fr>).

Capacité économique, financière et professionnelle :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

2. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
3. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (responsabilité civile pendant et après travaux, responsabilité civile

décennale) ;

4. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les deux dernières années.

5. Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.

6. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

10. Critères de sélection des candidatures :**Seront éliminées les candidats :**

- Visés par une interdiction de soumissionner,

- Présentant une candidature incomplète au regard des éléments listés au ci-dessus demandés à l'appui de la candidature,

- Présentant des capacités financières et professionnelles jugées insuffisantes au regard des capacités minimum requises pour l'objet du marché et listés ci-dessus.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 (DC6 mise à jour octobre 2008) et D. 8222-8 du code du travail ;

- Notif2 (mise à jour le 19/11/2010) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/directionservices/daj/marchespublics/formulaires/index.htm> ;

11. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué, dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics, au regard des critères pondérés suivants :

1 - Critère« Prix », 70 %

2 - Critère« Valeur technique» 30 % - Etant précisé que la note attribuée résultera de l'appréciation du mémoire technique (cadre de réponse fourni à remplir).

12. Délai de validité des offres : 120 jours

13. Retrait de dossier, remise des offres et renseignements d'ordre administratif et technique :**Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation à l'adresse suivante :**

Département de la Haute Corse - DIRT - Service des Bâtiments,
Quartier de l'Annonciade, Immeuble Sorini - 20405 BASTIA Cedex 9
Tél: 0495349142 / Fax: 0495349145 ; ou la version dématérialisée sur <http://www.achatpublic.com> ou sur <http://www.cg2b.fr> rubrique «Marchés publics» menu « Marchés Dématérialisés».

La transmission des candidatures et des offres sur supports physiques électroniques n'est pas autorisée par le pouvoir adjudicateur. Seul l'envoi sur support papier est autorisé.

14. Autres renseignements :

Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Forme juridique du groupement : dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement solidaire, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement conjoint avec mandataire solidaire après attribution du marché.

Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

Il est prévu une visite du site pour la formulation des offres. La visite est attestée par la remise du formulaire « Attestation de visite » joint à la présente consultation.

Toute offre non accompagnée de cette attestation sera rejetée.

15. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia,
tél. : 0495328866, télécopieur: 0495323855,
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr,
adresse internet: <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

16. Date limite de dépôt des offres : 18 juillet 2011 à 16 heures

17. Date d'envoi à la publication : le 06 juin 2011

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Jean LECCIA

COMMUNE DE PASTRICCIOLA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHE DE TRAVAUX****Dénomination de la personne qui passe le marché :**

Commune de PASTRICCIOLA - Village

20121 PASTRICCIOLA - Tel : 04.95.28.95.32 - Fax : 04.95.28.91.85

Objet du marché : Travaux de réfection dans le cadre des intempéries 2008

Procédure : Marché selon une procédure adaptée (art. 28 du CMP)

Pièces à produire :

Voir règlement de la consultation section XVI-4

Critères de sélection des offres :

Prix : 40 %

Valeur technique : 60 %

Date et lieu de remise des offres :

Le 30 juin 2011 à 12h00 à la mairie de PASTRICCIOLA

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Adresse de retrait des dossiers et renseignements techniques et administratifs :

Etudes Routières et Aménagements

Résidence la confina 2

115 rue du lac du cinto

20167 MEZZAVIA

Tel : 06.87.92.09.62

Date d'envoi de l'avis à la publication : 08.06.2011

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires

EXTRAIT

Par jugement du 06 juin 2011, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de : l'Association Garderie Vanga di l'Oru, ayant son siège social à Vanga di l'Oru, 20221 Santa Maria Pogghju
Son représentant légal : Marie Ange Bighelli, Lieu-dit Valicella, 20230 Santa Lucia di Moriani, Présidente de l'Association.

Forme : Association

Dénomination : Garderie Vanga di l'Oru

Activité : Garde d'enfants

Date de cessation des paiements : Provisoirement 6 juin 2011

Juge commissaire :

Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et M. Michel Huber, Juge commissaire suppléant

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27/05/2011 à CAURO, enregistrée à la recette des impôts d'AJACCIO le 30/05/2011, bordereau n°2011/378, case n°1, ext. 1008, il a été institué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " DVT TRAVAUX "

Capital : 1000 euros correspondant à 100 parts sociales de numéraire libérées entièrement de leur valeur nominale, soit 10 euros.

Siège social : Ld Gabella, 20117 Cauro

Objet : Travaux forestiers et agricoles. Travaux publics et génie civil, Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Négoce, import et export de véhicules et engins et tous matériels, et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : TOLLA Dominique - LD GABELLA - 20117 CAURO.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

La gérance,

COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ INFRACTUEUX

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE ET D'UN ALSH

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Lecci - 20137 Lecci
Tél. : 04.95.71.43.43 - Télécopie : 04.95.71.44.69
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Objet et caractéristiques du marché : Marché de travaux pour la construction d'une crèche et d'un ALSH.

Nomenclature CPV : 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments

Procédure : Procédure adaptée.

Critères d'attribution :

Prix : 60 %
Valeur technique : 40 %

Attribution du marché :

Totalement infractueux

Description des lots :

1. Gros œuvre / Couverture/Revêtements de sols durs faïences /VRD/Revêtements de sols extérieur Infractueux
2. Etanchéité : Infractueux
3. Revêtements de sols souples : Infractueux
4. Peinture : Infractueux
5. Cloisons faux plafonds : Infractueux
6. Menuiseries intérieures : Infractueux
7. Serrurerie : Infractueux
8. Menuiseries extérieures: Infractueux
9. CVC - Plomberie : Infractueux
10. Electricité : Infractueux

Date d'envoi de la publication : 8 juin 2011

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Nom et adresse officiels de l'organisme qui met en concurrence :

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Personne responsable : M. le Président de Corsic'Agropôle

Référent : Gilles TISON

Objet de la prestation : Réalisation d'un logotype, d'une plaquette de présentation et d'un portail web

Délai d'exécution : 4 mois

Critères d'attribution :

- Valeur technique : 50%
- Délai d'exécution : 20 %
- Prix : 30 %

Adresse où l'on peut demander le dossier de consultation :

Corsic'Agropôle
Chez Areflec - Lieu Dit Pianicce - Pôle Agronomique
20230 SAN GIULIANO
Tel : 04 95 38 99 00
Mail : tison-gilles@orange.fr

Date de clôture de réception des offres : mercredi 13 juillet 2011 à 15 h 00.

SCP TOMASI - SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA

Société LENA

Société Civile au capital de 600 euros
Siège sociale : 1, Rue Monseigneur Casanova
20620 Biguglia
Inscrite au RCS de Bastia sous le n° 508 932 845

Par décision du 1er juin 2011 la société susvisée, constituée pour une durée de 99 années à compter du 7 novembre 2008, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 1er juin 2011 et désigné Madame SEGUY, demeurant 1, rue Roger TARENQUE Résidence Agathe bât G appartement 56 47000 AGEN en qualité de liquidateur pour une durée de deux ans.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à 1, rue Roger TARENQUE Résidence Agathe bât G appartement 56 47000 AGEN.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Bastia.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Service Redressement Judiciaire

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : Tribunal de Grande Instance de Bastia

Informations concernant le débiteur : SCI BELLA VISTA, dont le siège social est Immeuble Bella Vista, 20220 Algajola

Dépôt de l'Etat de Collocation

L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 16 mai 2011.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Bastia, le 31 mai 2011.

Informateur Corse Nouvelle

Tél 04 95 32 04 40

Fax : 04 95 32 02 38

SIVOM CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SIVOM CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO
Téléphone : 04 95 38 95 85 Fax : 04 95 38 18 06
Mail : sivom@cervione.com

2) PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée ouverte pour un Marché de Services, en application des articles 26.II, 28, 40.II du Code des Marchés Publics.

3) OBJET DU MARCHÉ : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

• **Phase 1 :** un recueil des données et un état des lieux qui permettra de regrouper les informations nécessaires à la compréhension du territoire et de son passé hydraulique ;

• **Phase 2 :** une étude hydraulique qui modélisera par bassins versants les apports quantitatifs et qualitatifs d'eaux lors d'événements pluvieux courants et exceptionnels.

• **Phase 3 :** le schéma d'aménagement utilisera les résultats de la phase précédente pour proposer différents scénarios d'aménagements comparés entre eux sur plusieurs critères.

5) EXAMEN DES CANDIDATURES :

Composition du dossier de candidature :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Attestations d'assurance civile ;
- Un dossier présentant les capacités professionnelles, techniques et matériels des candidats, ainsi que la liste des références pour des prestations similaires, des 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public (sauf entreprise de création récente).

6) CRITERES D'ATTRIBUTION :

- Prix : 50%
- Délais d'exécution : 30%
- Valeur technique : 20%

7) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le DCE est en libre téléchargement sur la plateforme de dématérialisation www.kle-koon.fr

8) RECEPTION DES PLIS :

Les candidatures et les offres devront parvenir avant le Mercredi 13 Juillet 2011 à 12h00, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du SIVOM. En Mairie. 20 221 CERVIONE

9) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Informations auprès du Cabinet C.BERNARDINI : Tél : 04 95 33 85 68

10) INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia

11) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Le 08/06/2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39

FAX : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ :

Stockage, transport, traitement et valorisation des déchets issus de la déchetterie/recyclerie et du Centre de regroupement.

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué au SYVADEC pour un montant de : 60 112.00 euros H.T.

5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :

8 juin 2011.

Le Président,
François BERLINGHI.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PMS CONSTRUCTION

Capital :

500 euros

Siège : 3 lot lantéa 20167 Sarrola Carcopino

Objet : maçonnerie peinture

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Lameiras Silva Sandrine

3 lot lantéa 20167 Sarrola Carcopino

Immatriculation au RCS d'Ajaccio

RECTIFICATIF

Dans la publicité parue le 20 mai 2011, n°6365, concernant la Société ROCCA. Il fallait lire : « A compter du 1er mars 2011 ».

Et non : « A compter du 20 avril 2011 ».

Téléphone : 04 95 32 89 92
(Ligne directe Annonce légale)



143

RESULTAT DE MARCHE

Section I : Pouvoir adjudicateur

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>
TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :
Collectivité Territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Section II : Objet du marché

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché : Assistance aux formalités d'acquisitions foncières pour les opérations d'aménagement :

Lot 1 : Corse du Sud - **Lot 2 :** Haute-Corse

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Service. **Catégorie de services :** n°12

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestations de services : Routes Nationales de Corse
Code NUTS FR83.

L'avis implique : La conclusion d'un accord-cadre.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

Les prestations, objet du présent marché, concernent l'assistance aux formalités d'acquisitions foncières, pour les opérations d'aménagement dans les domaines d'infrastructures de transports et bâtiments

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 79418000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Section IV : Procédure

TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :

- Valeur technique (Pondération : 50) évaluée comme suit :
- 30 en moyens matériels et humains affectés
- 20 en méthode, organisation pour l'exécution des prestations
- Prix (Pondération : 50)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 10-DR2A-11

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché :

Numéro de l'avis au JO : 2010/S 147-227389 du 31/07/2010

Section V : Attribution du marché :

Marché n° : 11.DGT.OO.009

Lot n°1

Intitulé : Ce lot concerne principalement des missions de recherche de propriétaires, d'assistance technique à l'administration en matière foncière

Date d'attribution du marché : 2 décembre 2010

Nombres d'offres reçues : 6

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :

Groupelement DOLESI/CASANOVA - Forum du Fango - 20200 Bastia

Marché n° : 11.DGT.OO.010

Lot n°2

Intitulé : Ce lot concerne principalement des missions de recherche de propriétaires, d'assistance technique à l'administration en matière foncière

Date d'attribution du marché : 2 décembre 2010

Nombres d'offres reçues : 6

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :

Groupelement DOLESI/CASANOVA - Forum du Fango - 20200 Bastia

Section VI : Renseignements complémentaires

Montants des marchés à commandes :

Lot 1 : Corse du Sud

Mini : 20.000 euros HT / Maxi : 80.000 euros HT par an

Lot 2 : Haute-Corse

Mini : 20.000 euros HT / Maxi : 80.000 euros HT par an

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 6 juin 2011

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 11.DGT.OO.009/010

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - S.E.I.R - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits : * Service fournis principalement aux entreprises

153

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Nom et adresse officiels de l'organisme qui met en concurrence :

Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Personne responsable : M. le Président de Corsic'Agropôle

Référent : Gilles TISON

Objet de la prestation : Assistance à Maîtrise d'ouvrage de Corsic'Agropôle dans le suivi d'un programme technique architectural et environnemental.

Délai d'exécution : de la sélection du lauréat architecte à 12 mois après réception des travaux

Critères d'attribution :

- Valeur technique : 50%
- Délai d'exécution : 20 %
- Prix : 30 %

Adresse où l'on peut demander le dossier de consultation :

Corsic'Agropôle

Chez Areflec - Lieu Dit Pianicce - Pôle Agronomique

20230 SAN GIULIANO - Tel : 04 95 38 99 00

Mail : tison-gilles@orange.fr

Date de clôture de réception des offres : vendredi 24 juin 2011 à 15 h 00.

149

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE

QUI PASSE LE MARCHE : Communauté de Communes de la Costa Verde

Maison du développement -20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - Administration Générale - Service Marchés Publics.

OBJET DU MARCHE : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

CARACTERISTIQUES :

Type de carrosserie fourgonnette

Puissance - 70 ch. environ

Transmission - traction

Boite de vitesse manuelle

Climatisation

Vitres électriques

Nombre de place 2

Porte latérale

Carburant - diesel

CONDITION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement

- DC1

- DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. prix 60%

2. délai 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAI D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 20 juin 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 8 juin 2011

Le Président,

150

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE

QUI PASSE LE MARCHE : Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHE :

Aménagement du court d'entraînement et du court principal du terrain de pelote basque (commune de Santa Maria Poggio)

3. MODE DE PASSATION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE : Le marché a été attribué au SOCIETE ROUTIERE DE LA HAUTE-CORSE SAS pour un montant de : 60.159.00 euros H.T.

5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 8 juin 2011.

Le Président,
François BERLINGHI

158

SARL «CASA MAIO»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : La Tour Génoise Porto
20150 Ota
RCS Ajaccio : 482 118 965

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un acte en date du 1er mai 2011 et du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 3 juin 2011, il a été fait apport en nature à la société d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, évalué à 283.000 euros moyennant attribution de 155 parts nouvelles de 80 euros de nominal chacune assortie d'une prime d'apport de 270.600 euros. Par suite, le capital de la société a été porté de 8000 à 20.400 euros et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, comme suit.

Article 6 - Apports : Ancienne mention :

Les sous-signés ont fait apport à la société des sommes en numéraire ci-après désignées :
- Monsieur Dominique MARANELLI, la somme de 4800 euros ;
- Madame Marie Thérèse CINOTTI, la somme de 3200 euros ;
Soit au total la somme de 8000 Euros
La dite somme a été déposée au Crédit Agricole, Agence Sagone, sur un compte bloqué, ouvert au nom de la société en cours de formation.

Nouvelle mention en complément de l'ancienne :

Lors de l'augmentation de capital du 3 juin 2011, il a été fait apport à la société en nature du fonds de commerce de restauration à l'enseigne « la tour génoise » évalué à 283.000 euros, dont 12400 euros à titre d'augmentation de capital ..

Article 7 - Capital : Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 8000 euros divisé en 100 parts de 80 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Les parts sociales sont attribuées comme suit :
- Mr Dominique MARANELLI, 60 parts numérotées de 1 à 60.
- Mme Marie Thérèse CINOTTI, 40 parts numérotées de 61 à 100.
Soit au total 100 parts numérotées de 1 à 100.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 20.400 euros. Il est divisé en 255 parts sociale de quatre vingt euros de nominal chacune réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports, soit :

- Mr MARANELLI Dominique 215 parts ;
- Mme CINOTTI Marie Thérèse 40 parts.

Soit au total : 255 parts.
Les sous-signés déclarent que les 255 parts Sociales composant le capital ont été intégralement souscrites et libérées par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les conditions ci-dessus.

Pour avis - Le gérant.

141

SCI GARIBALDI

SCI au capital de 500 euros
Siège social : 23 rue de Cléry
75002 Paris
510 316 029 RCS Paris

Le 31/05/11 il a été décidé de transférer le siège social à : Les Terrasses de Vignola 20137 Porto-Vecchio.

Il est donc rappelé : gérance : M. Thomas FOURTANE demeurant 23 rue de Cléry 75002 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

138

LE JARDIN MAGIQUE**Sigle : LJM**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège Social : Lieu Dit Mezzana
Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana

**CHANGEMENT D'ASSOCIES
CHANGEMENT D'ADRESSE DU
SIEGE SOCIAL
GERANTE NOMMEE DANS LES
STATUTS**

Suivant délibération en date du 1er juin 2011, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont enregistré le changement d'associés, d'adresse du siège social et la nouvelle clause rédactionnelle dans les statuts pour la gérante

Anciens Associés :

Monsieur Bernard ALBERTINI pour 2500 parts allant de 1 à 2500 ;
Madame Mélissa ALBERTINI pour 2500 parts allant de 2501 à 5000 ;

Nouveaux Associés :

Madame Pascale BOREL pour 2500 parts allant de 1 à 2500 ;
Madame Mélissa ALBERTINI pour 2500 parts allant de 2501 à 5000 ;

Ancienne adresse du siège social :
16 Lotissement Poggiale - 20290 Borgo
Nouvelle adresse du siège social :
Lieu Dit Mezzana - Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana

Ancien libellé Article 13 : Gérance
Néant pour la partie nominative de la Gérance.

Nouveau libellé Article 13 : Gérance
Madame Mélissa ALBERTINI née le 21 septembre 1973, de nationalité française demeurant 16 Lotissement Poggiale 20290 BORGIO est nommée première Gérante de la société pour une durée illimitée.

Pour avis : La Gérance

99

U BON PAIN SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Place Delanney
20220 Ile-Rousse - RCS Bastia 322519026

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance,

155

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 27/05/2011, enregistré à Ajaccio le 06/06/2011, bord. 2011/389, case 6, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **NOVISTAR**

Siège social : 5 route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO

Objet social : L'exploitation directe ou concédée de toute activité de prestation de services hôteliers, de restauration, et d'activités connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 50.000 euros

Gérance : Mademoiselle Gabrielle PANTALACCI, demeurant 5 route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, a été nommée gérante sans limitation de durée.

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérante.

140

Maître Barbara AMBROSI

Notaire
68 rue de la République - BP 30061
28202 CHATEAUDUN CEDEX
Tél. : 02 37 45 23 37
Fax : 02 37 45 39 69
ambrosi@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Barbara AMBROSI, Notaire à CHATEAUDUN (Eure-et-Loir - 28200), 68, Rue de la République, le 7 juin 2011, enregistré au service des Impôts des Entreprises CHARTRES, le 8 juin 2011, Bordereau 2011/ 630 Case 1 reçu 510,00 Euros, a été cédé par :

M. Stéphane MEZZADRI, hôtelier, demeurant à VENACO (20231) Vulpaccio. Célibataire.

A :
M. Clementu Jacques Antoine CORTEGGIANI, ingénieur BTP, demeurant à VENACO (20231) Seraggio. Célibataire. Un fonds de commerce d'EPIKERIE, JOURNAUX AUQUEL EST ANNEXE LA GERANCE D'UN DEBIT DE TABAC exploité à VENACO (20231), Place du Pont, lui appartenant, connu sous le nom commercial "Tabac Presse MEZZADRI Stéphane", et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BASTIA, sous le N° 483451506, N° de gestion 2005 A 1271. N° SIRET : 483 451 506 000 16.

Le transfert de propriété au cessionnaire et l'entrée en jouissance ont été fixés rétroactivement au 1er juin 2011.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 27.200,00 Euros,
- au matériel pour 12.800,00 Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude GIACOBBI-PELLIZZA, Huissiers de Justice à CORTE (20250), 20 avenue du Président Pierucci où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

98

CROISIER'A II SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Chez Christian Gautier
Lotissement Petre Muntese
Partine - 20200 Santa Maria di Lota
448129163 RCS Bastia

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, il a été décidé le transfert du siège social.

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Bastia (20200) QUARTIER CAPANELLE, GIAMBELLI.

Nouvelle mention :

Le Siège social est fixé à SANTA MARIA DI LOTA (20200) Chez Christian GAUTIER - Lotissement Petre Muntese - Partine.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal

137

AVIS DE CONSTITUTION

"La terrasse" - Lieu dit "Peru" 20239 Murato - 31 mars 2011

Dénomination : **SARL "La terrasse"**

Capital : 800 euros

Objet : Restauration

Durée : 99 ans

Gérant : Pascal Flori

Immatriculation : RCS Bastia



146

Etude de Maître**Christian BERNARD,**

Notaire à SARTENE (Corse du Sud),
route de Bonifacio, Immeuble San Damiano.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christian BERNARD, Notaire à 20100 SARTENE (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 25 mai 2011, enregistré à Sartene, le 7 juin 2011 sous le bordereau 2011/191, case n°1, a été constituée une exploitation Agricole à Responsabilité Limitée par :

Monsieur Philippe Alexandre FARINELLI, cenologue et exploitant agricole, époux de Madame Julie Jeanne Marie Brigitte PIETRI, demeurant à SARTENE (CORSE DU SUD) (20100), 5 Crs Bonaparte.
La dénomination de la société est "DOMAINE SAPARALE".

Le siège de la société est fixé à SARTENE (20100), Domaine Saparale, vallée de l'Ortole La société est constituée pour une durée de 45 années

La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural.

L'apport en nature s'élève à UN MILLION QUATRE CENT VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT ONZE EUROS ET TRENTE DEUX CENTIMES (1.429.991,32 EUR).

Et les apports en numéraire à SOIXANTE DIX MILLE HUIT EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTIMES (70.008,68 EUR).

Le montant total des apports s'élève à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 EUR), égal au montant du capital social.

Cession des parts : un associé peut librement céder toute ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

L'exercice social commence le 1er Décembre et se termine le 31 Décembre.
Le gérant est : Monsieur Philippe FARINELLI.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, **Le Notaire.**

152

CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Mai 2011 à BASTIA.
Monsieur PASQUALINI Michel résidant 81, lot Campo Meta - 20600 Furiani.

A donné en location gérance à :
La SARL PASQUALINI & FILS dont le siège social est à Fior Di Macchia - Groupe commercial - Quartier Toga - 20200 BASTIA, représenté par Mr PASQUALINI Anthony François, gérant en exercice en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fond de commerce de débit de boisson licence IV connu sous l'enseigne BAR FIOR DI MACCHIA à BASTIA pour une durée de 12 mois à compter du 30 Mai 2011 renouvelable par tacite reconduction

Pour avis,

74

CHANGEMENT DE NOM

Madame MARZOPPI (Catherine, Jeanine, Paulette) épouse PASQUALINI née le 14 Avril 1964 à TARBES (65) Lotissement « Les Collines » 43, Allée des Fauvettes 20620 BIGUGLIA (CORSE) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer de son nom patronymique « MARZOPPI » celui de : FARENC.

159

SCI LPMB

Au capital de 100 euros
Montée Saint Damien
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mai 2011 à Sartène (20100), Montée Saint Damien, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **LPMB**

Siège social : Sartène (20100) Montée Saint Damien

Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre MURIANI, né le 18 novembre 1952 à Sartène (2A), demeurant à SARTENE (20100) Montée Saint Damien,

Agrément des cessions :

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
Le représentant légal.

147

LUGO

Société à Responsabilité Limitée en cours de liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : 272 route de Marina
Marina di Fiori 20137 Porto-Vecchio (Corse)
493 489 546 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2011, il résulte que :

- Le siège social qui est également le siège de liquidation a été transféré, à compter du 01/05/2011, de PORTO VECCHIO (Corse) 272 route de Marina Marina di Fiori, à 38 rue du Goulet - 93300 AUBERVILLIERS

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à PORTO VECCHIO (Corse) 272 route de Marina, Marina di Fiori.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 38 rue du Goulet - 93300 AUBERVILLIERS

Gérant Liquidateur : Monsieur BOSI Bruno, demeurant Renens (SUISSE) 8 rue de la Jalousie.

Dépôt légal au greffe du tribunal de Commerce de BOBIGNY

Pour avis,

161

FRABEMA

SARL en liquidation au capital de 1.500 euros
Siège social : A Vadina, Lieu dit Ferruccio
20137 Porto-Vecchio - 444 153 316 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 03/05/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Marc Pierre MARGAROLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

142

SARL FILITOSA

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 23 rue de Cléry
75002 Paris
495 196 370 RCS Paris

Le 31/05/11 il a été décidé de transférer le siège social à : Les Terrasses de Vignola 20137 Porto-Vecchio.

Il est donc rappelé : gérance : M. Thomas FOURTANE demeurant 23 rue de Cléry 75002 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

90

CORSICA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège : 20, Av. Emile Sari
20200 Bastia - Bastia 410426795

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Joséphine CRUCIANI - demeurant Les Logis de Montesoro, Bat D 30, 20600 BASTIA pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 20, Avenue Emile Sari, 20200-BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

160

FRABEMA

SARL au capital de 1.500 euros
Siège social : A Vadina, Lieu dit Ferruccio
20137 Porto-Vecchio
444 153 316 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 03/05/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Marc, Pierre MARGAROLI, demeurant Casa Rossa 20137 PORTO VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé A Vadina, Lieu dit Ferruccio 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

93

Etude de Me Jean CRUCIANI

Notaire - Place Paoli
20220 Ile-Rousse
Tél : 04 95 60 05 92

**PARATAGE DE COMMUNAUTE
M. Mme PERETTI SJ**

Par acte de Me J. CRUCIANI Notaire à l'ILE ROUSSE, du 31 mai 2011, Contenant, dépôt du jugement d'homologation par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA du 17/02/2011, du contrat de séparation de biens du 4/10/2010, et partage de la communauté et ce entre :

PERETTI Simon Jean - FARRAS-PAGES Rosaire, demeurant à CALVI (HC) 10 Rue Albert 1er,
Il a été attribué à Mme PERETTI, commune de CALVI, en nue propriété :

Le fonds de commerce de CAMPING-CARAVANING « Paduella », avec tous ses éléments et la licence de débit de boissons 4°, le tout évalué en nue propriété: 572.133 euros, l'usufruit étant conservé par les époux PERETTI Simon Jean.

M. PERETTI étant immatriculé au registre du commerce de BASTIA, 606 740 546, (objet d'une gérance libre à la Sarl Camping PADUELLA (RCS Bastia : 442 323 242).

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude de Me J. CRUCIANI.

J. CRUCIANI. Notaire.

60

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°38, parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, n°6361, en date du 22 avril 2011.
Concarnant : la SARL TRANSPORTS BELTRAN.

Il fallait lire :

Capital : 30.000 euros
Et non : 1000 euros.

97

**MENUISERIE
EBENISTERIE CANARI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : Canari
20217 Canari (Haute Corse)
391 135 043 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2011, il résulte que :

- Monsieur Gilles BALDASSARI demeurant à CANARI (Corse) Hameau de Chine, est seul gérant de la Société suite à la démission de Monsieur Alain MOSCONI le 12 Mai 2011.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal

88

SARL SUPERPHENIX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 7, Place Vincetti - 20200 Bastia
RCS : 530 022 631

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 mai 2011 accepte :

La démission de Mademoiselle BOUR Marie Sophie, et nomme Monsieur BOURGEOIS Sébastien Claude, né le 10 mai 1987 à BASTIA (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant au 1 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia, en qualité de gérant non appointé qui accepte.

Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance,

101

SARL DC LOCATION

Siège : c/o Calvi Marine
Route de Porto - 20260 Calvi
Siret : 490 072 006 00011

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération de l'AGE du 01 mars 2011, il a été décidé :

1) De la cession des parts : de Madame DELAISSEY à Madame FOURRIER Bénédicte, pour les parts numérotées de 51 à 100 et de Monsieur COTIGNY David à Monsieur LEMIERE Bruno, pour les parts numérotées de 01 à 50. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2) de transférer le siège social de la société :

Le siège social est fixé chez Monsieur Poyer Gérard, Villa Verena, 13, bis Avenue Paul Doumer, l'Ile-Rousse, Haute-Corse

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

3) Mr LEMIERE Bruno demeurant Beuveville Laguerard, 20, Le Village, Seine Maritime, a été nommé gérant en remplacement de Mr COTIGNY David, demissionnaire.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

4) L'augmentation par incorporation du compte courant de M. COTIGNY David, pour 40.199,07 euros, porte le capital à la somme de 41.199,07 euros.

L'article 7 de statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
le gérant.

38

**SOCIETE D'EXPLOITATION DE
L'IMPRIMERIE NOUVELLE ETA-
BLISSEMENTS FIORELLA**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 38.112.25 euros
Siège social : 1, Avenue Emile Sari
20200 Bastia (Corse) - 318 056 330 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2011 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2011 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :

- Madame Marie FIORELLA, demeurant à Bastia (Haute Corse) 9, Boulevard du FANGO Résidence Palais Médicis, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTIA (Haute Corse) 1 avenue Emile Sari.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le liquidateur.

35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

Dénomination sociale : **PUNTA ROSSA**

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Route de Vetriccia, 20147 Partinello

Objet : Snack - Base nautique - chambres d'hôtes

Durée de la société : 99 ans

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Daniel Dubuc, route de Vetriccia, 20147 Partinello

RCS : Ajaccio

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

111

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Sacojd (SARLU)
9, Pl. de l'Hôtel de Ville
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons, plats à emporter, restaurant «Au Café des Intimes»

RCS Bastia : B 454 075 227, 2004 B 179

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Roger Le Mao

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

112

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

S C T P (SARL)
Lieu-dit Calarana
20253 Barbaggio

Activité : Entreprise de terrassement et de travaux publics

RCS Bastia : B 501 950 372, 2008 B 61

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

113

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

SARL Marchioni-Capitanio (SARL)
Act. 95, Lot Bevinco
20620 Biguglia

Activité : Entreprise générale d'électricité, de plomberie et de climatisation

RCS Bastia : B 494 426 422, 2007 B 63

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

108

NUNES BATIMENT

SARL au capital de 100 euros
Rue René Biancarelli - 20137 Porto Vecchio
522387406 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mai 2011 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Ainsi, à compter du 1 juin 2011, la dénomination sociale de la société est désormais :

LES CONSTRUCTIONS DU SUD

Autres modifications :

- Il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 100 Euros à 5000 Euros

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelles mentions :

Le capital social s'élève désormais à 5000 Euros

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

114

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Habitat Concept (SARL)
Chemin de Falconaja
Résidence l'Impérial - Bât. 4
20600 Bastia

Activité : Travaux de bâtiment, constructions diverses

RCS Bastia : B 444 354 070, 2002 B 242

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

115

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Lima da Cunha Filipe Manuel
Bd Pierre Pasquini - Hôtel l'Acienda
«Filippi Constructions»
20220 Ile-Rousse

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

RM : N°511 669 632 (165.09.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

116

Par jugement en date du 31/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Bastid Gilles

Né le 16/03/1968 à Bastia

Domicilié : Résidence San Rocuccio

Quartier Saint Antoine - 20200 Bastia

Gérant de la SARL Dobas (loueur de fonds).

Plats cuisinés à emporter - snack - pizzeria - glacier.

1, Ave Emile Sari - 20200 Bastia

RCS Bastia : B 480 945 617, 2005 B 49

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

127

ETTORI TADDEI MOSCONI

«ETM»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.003.756 euros
La Poretta - Route de Bastia
20137 Porto-Vecchio - 377 652 730 RCS Bastia

Par délibération en date du 28 Décembre 2009, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de co commissaires aux comptes pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- **Co Commissaire aux comptes titulaire :** FIDAREX - Commissaire aux comptes - Actiparc 1 - Marseille Est BP 3

- 13821 LA PENNE SUR HUYEAUNE

- **Co Commissaire aux comptes suppléant :** SAS ESC2 - Commissaire aux comptes - 298, Avenue du Club Hippique 13090 AIX EN PROVENCE

383 402 203 RCS AIX EN PROVENCE

Pour avis,



125

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Département de publication : 20A

Annonce No 11-132258

- **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif,

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex,

tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21,

courriel : commande.publique@ct-corse.fr,

adresse internet : http://www.corse.fr.

Références de l'avis d'appel public à la concurrence :

mis en ligne sur Internet le 08/03/2011 jusqu'au 30/03/2011

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : 11s0076.

Objet du marché : prestations débroussaillage sur les sites archéologiques d'aléria et Cauria (Sartène).

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- valeur technique

- prix.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots :

Lot(s) 11-SPAT-MA-010. - aléria (2b)- débroussaillage tracté : SARL COSTA VERDE ENVIRONNEMENT, 20230 Sainte Lucie-de-Moriani ; montant : 3060 euros.

Lot(s) 11-SPAT-MA-011. - aléria (2b) débroussaillage porté : SARL BG NETT, 20213 Penta Di Casinca ; montant : 4750 euros.

Lot(s) 11-SPAT-MA-012. - cauria (sartene)- débroussaillage tracté : SARL BG NETT, 20213 Penta Di Casinca ; montant : 5950 euros.

Date d'attribution du marché : 27 avril 2011.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 juin 2011.



128

S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio

Immeuble le Saint Jean.

20137 Porto-Vecchio

Tel. 04 95 70 45 70

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Par délibération en date du 16.02.2010 l'assemblée générale des associés de la S.A.R.L. MECA 2A, lieudit Bragato, Route de Bastia 20137 PORTO VECCHIO, R.C.S. AJACCIO B 489 402 438, a décidé de réduire le capital social de 5.000 Euros pour le porter de 10.000 à 5.000 Euros par voie de rachat de 50 parts sociales.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne rédaction : Capital social 10.000 Euros

Nouvelle rédaction : Capital social 5.000 Euros

Pour avis Le gérant

44

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 07/05/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination : CR ELECTRICITE,

Siège social : 15 Résidence Croix d'Alexandre, Route des Milelli, 20090 AJACCIO,

Objet social : Travaux d'installation électrique dans tous locaux,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Gérance : Mr Rolland, Ange CASIMIRI, demeurant 15 Résidence Croix d'Alexandre, Route des Milelli 20090 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis - La Gérance.

104

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 2011 fait à Olmeto, enregistré à la recette des Impôts de Sartène le 25/05/2011, folio 4, bordereau 2011/176.

La Société STELLA MARIA, SARL au capital de 38.112.25 euros, dont le siège social est à Olmeto (20113), Camping Ras le bol, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 315 535 419 a donné en location-gérance à la SARL VALFA, SARL à capital variable de 1 euro, dont le siège social est Olmeto (20113), Camping Ras le bol, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°532042017 sa branche d'activité de « restaurant » de son fonds de commerce de plus ample nature sis et exploitée à Olmeto (20113) camping ras le bol, pour une durée de onze mois à compter rétroactivement du 1er mai 2011 jusqu'au 31 mars 2012 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

27

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Le bail à titre de location gérance du fond de commerce de pâtisserie-glaces-salon de thé, sis à Calvi, au n°3 rue Joffre, fond de commerce dont l'objet a été (légèrement) modifié en créperie-snack-glaces à compter du 1er mai 2005 à l'enseigne "La cour", consentie suivant un acte SSP en date du 1er mai 1984 portant mention suivante, enregistré à la Recette de Calvi, le 29 Avril 1985, folio 6, bordereau 103/1, par Monsieur Robert, Alain MARCHETTI, sis Résidence les Cactus, Parc Berthault, 20000 Ajaccio, à la SARL d'exploitation des ETS Antoine MARCHETTI dont le siège est à Calvi 20260, 3 rue Joffre, RCS Ile Rousse 333 004 992, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction qui a commencé le 1er mai 1984 a pris fin le 30 avril 2011, par accord amiable.

Pour avis et mention,



AVIS DE MARCHÉ

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215,
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif
F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction du Domaine
22, cours Grandval BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX 1.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse,

Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval
BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse
Service courrier, F-20187 AJACCIO CEDEX.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Assurance "Flotte automobile" et risques annexes du parc de la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Type de service : 6a. Services financiers : a) services d'assurances.

Lieu principal d'exécution :

Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implique : Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Assurance "Flotte automobile" des véhicules techniques transférés à la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.6) Classification CPV : 66514110.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 51 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Prix révisibles

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Voir infra. Situation juridique - références requises : Sont exigés :

1) Lettre unique de candidature (indication des membres et désignant le mandataire) : formulaire type DC1 (ancien DC4) ou lettre équivalente. 2) Déclaration du candidat relative à son identité, sa forme juridique, son représentant habilité pour l'engager au présent marché, l'existence ou non de procédure collective (joindre jugement et traduction le cas échéant) et sa capacité financière : formulaire type DC2 (ancien DC5) ou rédaction équivalente. 1) et 2) Les formulaires DC sont accessibles, non exclusivement, sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/themes/marches-publics/formulaires/index.htm> 3) En cas d'allotissement, le DC2 doit être fourni pour chacun des lots de la consultation. 4) Mandat de la compagnie d'assurance au courtier, le cas échéant. 5) Mandat de la compagnie d'assurance à l'agent, le cas échéant. 6) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. 7) Attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances (agents et courtiers). 8) Etre en conformité au regard des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics français. La déclaration sur l'honneur conforme aux articles 43 et 44 du code précité doit impérativement être jointe à la candidature (modèle joint au dossier de consultation). 9) Les pièces visées à l'article 46 du Code des marchés publics seront demandées ultérieurement à l'attributaire : détail au règlement de consultation. Elles peuvent aussi être jointes à la candidature. 10) Lorsqu'il y a un groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : Renseignements et formalités

nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : chiffre d'affaires des 3 derniers exercices connus ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité, sur déclaration DC2 (ancien DC5) ou équivalente.

III.2.3) Capacité technique :

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : Références notamment en matière de collectivités locales pour chacune des trois dernières années, sur déclaration DC2 (ancien DC5) ou équivalente. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise. - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation : Non.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Nature et étendue des garanties- Qualités des clauses contractuelles (50 %)

Tarifification (30 %)

Modalités et procédures de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire (20 %)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0178.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

22-07-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Renseignements complémentaires : Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles : coefficient 50% Les besoins de l'acheteur public sont définis précisément dans le cahier des charges. Aussi le candidat qui présentera une offre sans réserve ni amendement obtiendra la note maximum. Pour les candidats qui présenteront des réserves ces dernières seront jugées conformément à la circulaire du 24/12/2007 au regard des incidences économiques. Tarifification : coefficient 30% Ce critère sera jugé sur la base de la prime TTC. Pour les marchés dont le prix est un prix unitaire, le calcul de la prime TTC sera effectué par application du prix unitaire sur la dernière assiette de prime connue. Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : coefficient 20% Ce critère sera noté à partir des réponses apportées par le candidat au paragraphe "Engagement de gestion" éventuellement complété du mémoire de gestion. La remise des plis pourra s'effectuer soit par voie électronique à l'adresse: <http://www.corse.fr> soit sur support papier à l'adresse : Collectivité Territoriale de Corse, Bureau du courrier, 22 cours Grandval, BP 215 20187 Ajaccio cedex 1.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : A compter du 01-10-2011 Jus-

qu'au 31-12-2015 (51 mois)

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnels/matériels dont dispose le candidat

Références de prestations sur les trois dernières années

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, F-

13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 07-06-2011

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0178

de Corse Direction du Domaine 22, cours Grandval BP 215, F-20187 AJACCIO

CEDEX 1

Classification des produits : Assurance.

Notre Site

www.corse-information.info

Email.....

al@informateurcorse.com

A Settimana

23^{ème} et 24^{ème} semaine de l'année

du 3 au 16 juin 2011

Les fêtes : le 3, Kévin - le 4, Clotilde - le 5, Igor - le 6, Norbert - le 7, Gilbert - le 8, Médiard - le 9, Diane - le 10, Landry - le 11, Barnabé, Yolande - le 12, Pentecôte, Guy - le 13, Antoine de Padoue, Anthony - le 14, Élisée, Valère - le 15, Germaine - le 16, Jean-François, Régis, Aurélien.

Un an déjà

Le 11 juin, le bureau d'études **GFK** annonce qu'en 2009, huit clients sur dix ont acheté des produits labellisés bio

Le 12 juin, le **Kirghizstan** décrète l'état d'urgence à la suite de violences interethniques meurtrières qui ont fait 69 morts.

Le 13 juin, une sanglante attaque contre la **banque centrale de Bagdad** cause la mort de quinze personnes.

Le 15 juin, une **Allemande** de 47 ans est interpellée alors qu'elle conduit sa voiture en allaitant son bébé de 18 mois.

Le 17 juin, un python de 2,50 m est capturé dans les égouts de **Vitrolles (Bouches-du-Rhône)**, dans la périphérie de **Marseille**. Non venimeux, le serpent s'était échappé de l'appartement de son propriétaire par les tuyaux de décharge des toilettes.

L'esprit du monde

Ceux qui croient que le pouvoir est amusant confondent «pouvoir» et «abus de pouvoir».

André Malraux

Le truc de la semaine

Si vous voulez éviter que votre bouilloire ne s'entarte trop rapidement, plongez-y constamment une coquille d'huître vide. Le tartre aura tout naturellement tendance à se déposer sur la coquille plutôt que sur les parois de la bouilloire.

Les tablettes de l'Histoire

Le 11 juin 1979, décès de l'acteur américain **John Wayne** qui fut le héros de nombreux films dans le genre «western».

Le 11 juin 1982, sortie du film «**E.T. l'extraterrestre**» de **Steven Spielberg**.

Le 14 juin 1967, lancement de la sonde interplanétaire **Mariner 5** qui a pour but l'étude de la planète **Vénus**.

Le 15 juin 1911, la fusion de trois petites compagnies, aux **États-Unis**, donne naissance à la société **International Business Machines**, plus connue sous le logo d'**IBM**.

Le 16 juin 1976, massacre de **Soweto** en **Afrique du Sud**.

Petits conseils pratiques

CONGÉLATION RAPIDE

Pour obtenir une congélation rapide et maximum, et économiser de l'énergie également, pensez à toujours placer les nouveaux aliments à congeler le plus près possible des parois de votre congélateur, tandis que vous rassemblez plus au centre ceux qui sont déjà congelés.

CHAISE BANCALE

Pour rendre son équilibre à une chaise bancale, utilisez des morceaux de butoir de porte en caoutchouc, que vous placerez, en différentes épaisseurs, sous les pieds de la chaise. Fixez-les à l'aide d'une colle forte ou d'un clou à tête large, dont vous ferez disparaître la tête en évasant le caoutchouc au centre.

BRONZE DORÉ

Pour entretenir un objet en bronze doré, frottez tout simplement celui-ci à l'aide d'un morceau de tissu doux imprégné de vin rouge chaud. Terminez en rinçant à l'eau claire.

DES PIEDS EN BON ÉTAT

Pour conserver des pieds en bon état, si vous devez porter des chaussures toute la journée, enduisez-en la plante d'une poudre contenant du chlorure d'aluminium (en pharmacie). Celle-ci réduit la transpiration et maintient les pieds en meilleure forme.

PEINTURE

Pour la plupart, nous utilisons un bâton pour mélanger la peinture avant de l'appliquer au mur ou au plafond. Pour obtenir un meilleur résultat, utilisez un fouet de cuisine, que vous réserverez uniquement à cet usage ou que vous nettoierez directement après l'avoir utilisé.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Le collège Philippe Pescetti et le Centre Méditerranéen de la Photographie ont présenté tout dernièrement l'exposition et le livret "Des images et des mots pour la sécurité routière" réalisés dans le cadre du plan départemental d'action sécurité routière de Haute-Corse 2011.

Le message fort du collège de Cervione

Cet atelier artistique et pédagogique auquel ont participé les élèves de 4^{ème} bilingue, sous la conduite de Jacky Cardi, professeure de français, et Charlotte Anziani, professeure de langue et culture corse, a été conduit avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse, l'Inspection Académique de Haute-Corse, la sécurité Routière et le CMP (Centre Méditerranéen de la Photographie). Il s'agit d'un projet pédagogique et artistique intitulé "Des images et des mots", qui est le fruit d'un travail collaboratif entre divers participants, mené au Collège de Cervioni au printemps 2011 sous la responsabilité de Michèle Pasqualini, coordonnatrice départementale sécurité routière 2nd degré.

La publication propose une réflexion sur les thèmes de l'accidentologie. Elle est le résultat de cet atelier artistique à vocation pédagogique et d'une exposition associant "Ecriture" et "Photographie" mais où l'une n'illustre pas l'autre, toutes deux formant les rails d'une même voie. Les images et les textes entrent ainsi en résonance et sont porteurs d'un message commun : personne n'est à l'abri d'un accident. Nous sommes tous concernés. Tous, sans exception !

Les portraits photographiques qui illustrent le livret sont ceux de Renaud Garcin, médecin commandant des pompiers, Fabrice Arena et Anthony Pierlovisi, pompiers caporaux de la brigade de Cervioni, Jacky Cardi, enseignante, et Serge Serra, adjudant, adjoint au commandant de brigade de Cervioni. Ils ont été réalisés à la suite d'échanges avec les élèves, sur le thème de l'accidentologie. Pour parvenir à ce résultat, une séance d'initiation à la photographie a précédé la journée de réalisation de ces portraits. Un mini-studio de prise de vue a été installé dans le collège, avec le soutien technique et pédagogique du Centre Méditerranéen de la Photographie



Des images et des mots pour la sécurité routière

Sur les marches du Centre de Documentation du collège de Cervioni où les élèves ont présenté leur plaquette



En marge de la présentation de leur projet, les élèves ont été initiés aux dangers de la vitesse et de l'alcool notamment, lors de différents ateliers avec la Sécurité routière et les pompiers de Cervioni



La présentation s'est faite en présence de :

M. MAUVAIS, Directeur de Cabinet de **M. le Préfet de la Haute-Corse**,
Patrick LANZALAVI, Coordinateur départemental **sécurité routière**,
Michel ROUQUETTE, Inspecteur d'**Académie de Haute-Corse**,
Michèle PASQUALINI, Coordinatrice départementale **sécurité routière**
2nd degré,
Le Centre Méditerranéen de la Photographie : **Marcel FORTINI**,
Directeur,
Valérie ROUYER, responsable exposition et pédagogie,

CALVI JAZZ FESTIVAL

21 au 26
juin 2011



21 > Fête de la Musique !

> Soirée Offerte par
la Mairie de Calvi

Tao-By & invités

22 > Jazz Electro > 15 €

Panam Panic
featuring Dao

23 > Big Band > 15 €

Andy Emler
MegaOctet

24 > Hommage à
Ray Charles > 15 €

Marc Lelangué
& the Heavy
Muffuletas

25 > Salsa > 15 €

Orlando Poleo
y su **Chaworo**

26 > Hommage à
Stéphane Grappelli > 15 €

Florence
Fourcade
Quartet

et + de 20
Concerts
GRATUITS

Renseignements :

06 23 05 56 20

www.calvi-jazz-festival.com



Collectivité
Territoriale
de Corse



Ministère
de la Culture
et de la
Communication
DRAC CORSE



HAUTE-CORSE
LE CONSEIL GENERAL



la Balagne
CORSE



france
bleu
Fregenza Mora



sacem



zilia



AIR FRANCE

corsica ferries  **sardinia ferries**

AIR CORSICA
Les ailes de la Méditerranée